



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Samedi 27 avril 2024

BRAUD-ET-SAINT-LOUIS

ORDRE DU JOUR

- ✓ Ouverture du congrès
- ✓ Approbation du compte rendu de l'Assemblée générale du samedi 22 avril 2023
- ✓ Compte rendu financier de l'exercice budgétaire 2022-2023
- ✓ Compte rendu du Commissaire aux comptes
- ✓ Approbation du bilan et du compte de résultat 2022-2023
- ✓ Affectation du résultat de l'exercice
- ✓ Présentation du budget 2024-2025
- ✓ Votes statutaires
- ✓ Autorisation du Président à mettre en place une contribution territoriale
- ✓ Contribution territoriale : mode de calcul
- ✓ Rapport moral des commissions fédérales
- ✓ Allocution du Président
- ✓ Questions d'intérêt général
- ✓ Discours des politiques

OUVERTURE DU CONGRES

Le congrès débute à 09 heures 03.

✓ Ouverture du congrès

H. SABAROT : Bienvenue à toutes et à tous pour cette Assemblée générale dans cette belle commune de Braud-et-Saint-Louis.

Il y a 17 ans, Jean-Michel, nous étions venus ici faire une Assemblée générale. J'avoue que nous étions un peu plus toniques dans les jambes, mais cela marche toujours bien dans la tête. Merci, Jean-Michel, de nous accueillir. Je vous donne la parole avant l'ouverture officielle.

Jean-Michel RIGAL (Maire de Braud-et-Saint-Louis) : Merci, Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs, bonjour. C'est un grand plaisir pour moi de vous recevoir dans cette salle portant le nom de *Kléber MARSAUD* grâce à qui, la centrale du Blayais a été installée à Braud-et-Saint-Louis. Depuis cette époque, la commune a pu se développer ainsi que le Nord-Gironde.

Le Président vous l'a dit, c'est la deuxième fois que j'ai la chance de vous accueillir dans cette salle pour l'Assemblée générale. C'est un grand plaisir, car, étant moi-même chasseur et ayant été Président de la société de chasse pendant 20 ans, cela me tient à cœur et me touche profondément.

Je remercie, Monsieur le Président et notre ami Jacky ici présent, Monsieur JONCHÈRE, avec lequel j'ai collaboré durant de nombreuses années, ainsi que nombreuses personnes dont les visages ne me sont pas inconnus.

Je ne vais pas occuper le micro plus longtemps. Je vous souhaite une belle réunion. On vient de recevoir un avis « orage » de la préfecture. J'avais pourtant pris un arrêté pour que le temps soit beau, mais ce n'est pas certain qu'il ait été enregistré.

Bonne réunion à vous. Merci, Monsieur le Président. Merci à toute votre équipe. Quel plaisir pour moi de vous retrouver dans cette salle !

Applaudissements.

H. SABAROT : Merci pour tes propos d'accueil.

Ce n'est pas un pèlerinage de venir ici, mais presque ! Dans le choix de nos pérégrinations pour nos Assemblées générales, nous avons coché la case du Blayais, de Braud-et-Saint-Louis pour une raison essentielle, c'est un territoire de belles chasses. Aussi, parce que nous sommes chez notre cher ami, Jacky JONCHÈRE : un pilier de la chasse girondine et du Blayais. C'est avec grand plaisir que nous sommes ici.

Je vais accueillir Madame la Sous-Préfète qui représente le préfet GUYOT. Il nous a enregistré un message vidéo que l'on diffusera à la fin de l'Assemblée générale. Ravi de vous accueillir.

Il y aura de nombreux intervenants et un aspect budget statutaire, peut-être un peu rébarbatif, qu'il faut que nous présentions. Je vais démarrer par cela avant la mise aux voix des votes qui sont également statutaires.

Tout d'abord, il faut que nous votions pour un bureau. Je vous propose de prendre celui de la Fédération départementale des Chasseurs qui est ici. Je pense qu'il n'y a pas d'objection là-dessus. Je ne vois pas de main se lever. Merci pour votre confiance.

Ensuite, il y a des votes statutaires à prendre, notamment sur le volet budgétaire. Pour cela, nous avons 2 possibilités : le vote à bulletin secret ou le vote à main levée.

Après avoir sillonné le territoire girondin ces dernières semaines avec 8 réunions de secteurs, nous avons rassemblé presque 600 personnes, 600 Présidents. Ils sont venus nous écouter, puis échanger avec nous. Tous les chiffres que je vais vous annoncer ont déjà été revus et commentés.

Si l'on veut manger à l'heure, mais aussi pour témoigner de votre confiance, je vous propose de voter les délibérations budgétaires à main levée. Les bulletins de vote sont prêts, mais je dois mettre cette décision aux voix. Elle n'est pas le propre d'une personne. Y a-t-il une majorité pour voter à main levée ? Levez la main, je vous prie.

Merci de votre confiance.

Ces choses statutaires étant réalisées, nous allons rentrer dans le premier point de l'ordre du jour.

Un mot peut-être pour le calendrier que j'évoque. Vous savez que le budget de la Fédération des Chasseurs n'est pas bâti sur un exercice calendaire. Ce n'est pas du 1^{er} janvier au 1^{er} décembre. Notre budget est bâti par rapport à la saison cynégétique, démarrant le 1^{er} juillet et se terminant le 30 juin.

Le compte rendu financier que nous avons à voter est vieux de 2 ans pour certaines choses puisqu'il s'agit de l'exécution du budget 2022-2023.

Je le dis directement, mais vous l'avez vu dans les slides transmises lors des réunions de secteurs ainsi qu'à travers toutes les explications, le budget 2022-2023 présente un déficit de 442 778 euros. Aussi, je vous dois des explications budgétaires et politiques car vous avez plutôt été habitués à voter des excédents jusqu'à ce jour.

Revenons en arrière...

En 2022, nous sortions de 3 années de Covid qui avaient mis à mal notre trésorerie du fait que la chasse fut placée en second. Nous avons été pas mal occupés comme tous nos concitoyens avec des contraintes liées à la pandémie. Nous n'avions pas augmenté les cotisations

fédérales comme nous faisons habituellement afin de suivre le cours de l'inflation et il y avait eu une perte de chasseurs, certains ayant d'autres priorités durant cette période. C'est un des premiers motifs.

Le deuxième motif, rappelez-vous, l'année 2022 a été marquée par les grands incendies en Gironde. Plus de 30 000 hectares ont été détruits entre le 12 juillet et le 12 septembre, par les incendies de Landiras, Saint-Magne, Hostens et Guillos, puis Belin-Béliet au mois d'août, et Saumos et Sainte-Hélène dans le Médoc. D'après vous, qu'est-ce que cela a bien pu amener ? Premièrement, une perte importante de la qualité de nos territoires, mais aussi de notre biodiversité et de nos espèces. Soyez convaincus que les communes ayant subi ces avatars avaient d'autres choses en tête que d'aller à la chasse.

À ce moment-là, votre conseil d'administration avait pris la décision d'exonérer tout d'abord, dans un premier temps, la part fédérale du permis de chasser pour les chasseurs de la commune de La Teste-de-Buch ; la plus grosse ACCA de notre département avec presque 1 000 adhérents. Ensuite, dans un second temps, nous avons pris la décision d'exonérer la part fédérale sur les permis de chasser des chasseurs résidents dans les communes sinistrées, qui prenaient traditionnellement leur carte de chasse dans celles-ci. Il a fallu rembourser ou exonérer. En parallèle, au mois de juillet, nous avons déjà commencé à distribuer les bracelets de plan de chasse. Ceci ayant été réglé, nous avons été amenés à rembourser cela pour une somme avoisinant les 150 000 euros toujours dans les communes sinistrées.

Tout cela n'était pas prévu au budget. Nous avons pu anticiper la fin du Covid, mais il était impossible d'anticiper les incendies des mois d'août et septembre. Avant de tourner la page, je dois remercier l'engagement des chasseurs dans le soutien aux pompiers et aux ASA de DFCI, car ce sont souvent les chasseurs qui connaissent le mieux le terrain, la meilleure piste, le pont où l'on peut franchir le fossé, etc. Merci encore à tous ceux qui se sont engagés.

Ensuite, il y a eu un autre événement lié aux incendies par rapport au contexte réglementaire de la chasse dans ces zones-là. Le territoire du Sud-Gironde est constitué de forêts, mais aussi avec nombreux champs en interstice où la chasse démarrait à partir du 15 août, et parfois avant pour la chasse à l'affût et à l'approche. On comprend tout à fait que l'arrêté préfectoral nous ait interdit de pratiquer durant cette période. Aussi, dans ces zones-là, nous n'avons pas pu pratiquer, pour limiter les dégâts avant récolte. Cela s'est aussitôt ressenti sur la facture des dégâts.

Si le Covid a pu être un peu prévisible dans la chute de nos adhérents, les incendies étaient malheureusement imprévisibles. J'en viens au dernier point, le plus important, pour expliquer ce déficit : le conflit ukrainien. Certains vont peut-être se demander ce que cela vient faire ici... La crise sur le coût des céréales et des denrées a conduit à l'explosion du montant des dégâts. Traditionnellement en Gironde, nous sommes sur un rail à peu près constant, entre 250 000 et 350 000 euros d'indemnités versées au monde agricole par rapport aux dégâts des cultures causées en grande partie par des sangliers. La facture des dégâts pour l'exercice 2022-2023, constatée à la clôture des comptes en mai/juin, ne regarde pas les cours de la bourse à Chicago tous les matins, mais les indemnités versées aux agriculteurs suivent le prix des denrées. Certains doivent acheter du maïs ou du blé pour de la volaille ou pour nourrir des canards. Sur notre territoire, cela a été multiplié par 2 voire 3 pour certains. Cela

s'est traduit par une facture des dégâts de 540 000 euros sur l'exercice 2022-2023, soit 200 000 euros de plus que d'habitude.

Je vois d'anciens administrateurs au 2^e rang que j'ai le plaisir d'accueillir et qui connaissent parfaitement ce schéma-là. Les bonnes relations que nous pouvons avoir avec le monde agricole, la gestion intelligente avec de l'agraine de dissuasion au moment des semis, mais aussi la parfaite collaboration avec les services préfectoraux notamment avec la DDTM et les louvetiers « nous y reviendrons » nous permettaient de rester dans ce rail.

Tout cela nous a amenés à constater le déficit de 442 000 euros lorsque l'on a fait le bilan au 30 juin. Même si ce n'est jamais facile à expliquer, je viens de vous en citer les causes principales.

Sur quoi cela a-t-il rejailli dans notre fonctionnement ? Dans les documents que vous avez reçus, vous savez que nous avons un budget d'avance. Celui de la Fédération des Chasseurs de la Gironde est entre 4 et 5 millions par an. Cela nous avait souvent été demandé en explication : notre acquisition et nos installations du Domaine de Pachan. D'ailleurs, nous fêterons les 20 ans en juin 2025. Cela avait été réalisé avec vos économies, nos fonds propres, des aides de l'État ainsi que de grandes collectivités (le Conseil départemental ou le Conseil régional). La revente de notre ancien siège social a permis d'autofinancer, et en totalité, cet investissement qui s'avère indispensable pour la formation pratique du permis de chasser et les formations connexes. Aussi, je peux vous affirmer que nous n'avons actuellement aucun emprunt. Le commissaire aux comptes et les experts-comptables pourront vous l'affirmer également.

Qu'a-t-on fait ? Nous avons agi en bon père de famille. Les économies servent à pallier les coups durs. Nous avons tapé dans les réserves pour assurer cela et maintenir notre capacité à investir/travailler. Car, voyez-vous, ce que nous avons fait pour les chasseurs testerins, de Landiras, de Saumos, etc., on sait pertinemment, par notre moyenne d'âge, que si l'on arrête de chasser pendant un an, c'est souvent une période de non-retour.

Pourquoi avez-vous arrêté de chasser ? « Je suis vieux », « Je suis malade », « Le chien est mort », « Ma femme m'a quitté », etc. Il y a beaucoup d'événements qui font que lorsque l'on arrête, on ne repart pas. Ils n'ont peut-être pas beaucoup chassé, mais les statistiques nous montrent bien qu'ils ont repris le permis à un coût minoré.

Je rajouterai que nous avons également fait de très importantes opérations de repeuplement notamment sur les secteurs de Belin-Béliet, Guillos et Landiras, avec l'aide de l'InterProchasse et de notre administratrice, Claudie DUCOURNEAU, qui s'est beaucoup investie.

Bien évidemment, les plans de chasse avaient été mis à zéro. Premièrement, il fallait voir la réaction du cheptel, Thibault VARENNE vous en parlera tout à l'heure, mais je suis convaincu que c'était une bonne explication. Par ailleurs, il n'y a pas eu de contestation lorsque j'expliquais cela dans les différentes réunions de secteurs qui nous ont rassemblés.

La première délibération formelle est d'approuver le compte rendu de notre dernière Assemblée générale du 22 avril 2023. Tout cela n'était pas d'actualité puisque les chiffres n'étaient pas encore stabilisés.

Concernant le budget 2023-2024 que nous sommes en train de vivre, la dépense d'indemnisation des dégâts est redescendue à un peu plus de 300 000 euros. Pour cette période difficile, nous avons également obtenu des financements de l'État par le biais d'un fond de résilience. Aussi, je remercie les services de l'État, Madame la Sous-Préfète ainsi que Monsieur HERLEMONT pour toute la diligence que vous avez eue, nous permettant d'obtenir une subvention d'environ 215 000 euros correspondant au prix de certaines denrées de l'année N-1 à l'année N. Tout cela est à dire.

Je me laisse emporter par les explications, mais il faut quand même que je fasse voter l'approbation du compte rendu. Cela nous touche au plus profond de nous-mêmes parce que nous avons vécu, je vous le garantis, des périodes difficiles.

✓ Approbation du compte rendu de l'Assemblée générale du samedi 22 avril 2023

H. SABAROT : Y'a-t-il des votes « contre » ? Des abstentions ? Je n'en vois pas.

Le compte rendu de l'Assemblée générale du samedi 22 avril 2023 est approuvé à l'unanimité.

H. SABAROT : Merci pour votre confiance.

✓ Compte rendu financier de l'exercice budgétaire 2022-2023

H. SABAROT : Comme je viens de l'expliquer longuement, le compte rendu financier de l'exercice budgétaire 2022-2023 présente un déficit de 442 778 euros. Y'a-t-il des votes « contre » ? Des abstentions ?

Le compte rendu financier de l'exercice budgétaire 2022-2023 est approuvé à l'unanimité.

H. SABAROT : Merci pour votre confiance qui est importante pour la suite de notre pérennité.

Je cède la parole au Commissaire aux comptes.

✓ Compte rendu du Commissaire aux comptes

Jérôme COUTAND : Bonjour à toutes et à tous. Il est toujours difficile de prendre la parole après votre Président qui a été parfaitement clair sur les comptes.

En préambule, je vais peut-être vous rappeler le rôle du Commissaire aux comptes. Chaque fédération a l'obligation de désigner un Commissaire aux comptes ayant pour mission essentielle de vérifier la conformité et la régularité des comptes, mais aussi de jouer un rôle de prévention au regard de la situation financière des fédérations et associations.

S'agissant de la conformité des comptes, les diligences et les travaux que nous avons réalisés n'appellent pas de remarque particulière. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas de difficulté à certifier les comptes de l'exercice présentés il y a quelques instants.

Je me permets de revenir sur quelques éléments et indicateurs financiers, notamment sur la situation financière de la Fédération. Votre Président a été très clair. La Fédération dispose en effet de fonds de réserve de près de 7 millions d'euros ; fruits de l'accumulation des résultats passés. Ces fonds sont constitués de liquidités placées sur des comptes bancaires et d'un patrimoine foncier. La Fédération est en effet propriétaire de ses murs pour une valeur nette comptable d'un peu plus de 2 millions d'euros. Pour ceux qui sont familiers avec les principes comptables, la valeur d'un actif au bilan de la fédération est un actif qui a été acquis à une certaine période et qui fait le fruit d'un amortissement régulier chaque année de telle sorte que sa valeur comptable soit bien inférieure à sa valeur de marché. En d'autres termes, si la Fédération devait se séparer de son patrimoine immobilier, elle réaliserait probablement une plus-value.

Ce sont des éléments importants à avoir en tête ; un fonds de réserve de 6,9 millions composés de liquidités et d'un patrimoine foncier. Cela n'appelle pas de commentaire de notre part. Comme cela a été évoqué par votre Président, cela vous permet de voir l'avenir sereinement même si l'on sait que le contexte est compliqué avec une baisse régulière du nombre de chasseurs.

C'est ce que je voulais évoquer avec vous en synthèses. Rappeler aussi que les comptes ont été certifiés. Ils sont réguliers, sincères et fidèles.

Enfin, vous rappeler également, en tant que Commissaire aux comptes, nous avons une obligation d'information auprès de vous lors de l'Assemblée générale puisque l'on doit vous communiquer la liste des conventions que l'on qualifie de réglementées. Ces conventions réglementées, ce sont tous les flux financiers qui concernent la fédération et ces administrateurs. On n'a pas d'obligation à rechercher précisément toutes les conventions, mais si l'on est amené à identifier un certain nombre de conventions dans le cadre de nos travaux, il nous appartient de vous en faire lecture. Pour être tout à fait clairs et transparents, nous n'avons pas identifié de convention particulière dans le cadre de nos diligences et du contrôle des comptes clos le 30 juin 2023.

Merci pour votre écoute.

Applaudissements.

H. SABAROT : Merci, Monsieur le Commissaire aux comptes pour votre rapport. J'ajouterais que vous avez reçu le compte rendu sous sa forme comptable. Mais, je le redis chaque fois, nos bureaux sont ouverts et, bien évidemment, les livres qui sont à l'intérieur peuvent être ouverts aussi. Si certains manifestent le désir de venir voir ce que nous faisons de votre argent, car c'est votre argent que nous gérons, il suffit de prendre contact avec Olivier LAFEUILLADE, notre Directeur administratif et financier. C'est avec grand plaisir que nous vous apporterons les explications, mais soyez convaincu que notre souci premier est de rester dans une stratégie de chasse populaire, abordable pour tout le monde. Par ailleurs, nous sommes

aidés parce que nous avons un expert-comptable au sein du conseil d'administration, Jérôme MARTIN. Il est vigilant là-dessus.

✓ Approbation du bilan et du compte de résultat 2022-2023

H. SABAROT : Je vais mettre aux voix l'approbation du bilan et du compte de résultat 2022-2023. Y'a-t-il des votes « contre » ? Des abstentions ?

Le bilan et le compte de résultat 2022-2023 sont approuvés à l'unanimité.

H. SABAROT : Merci encore pour votre confiance.

La dernière écriture statutaire est l'affectation du résultat de l'exercice.

✓ Affectation du résultat de l'exercice

H. SABAROT : Y'a-t-il des votes « contre » pour prendre 442 779 euros dans nos réserves comme l'a expliqué le Commissaire aux comptes ainsi que moi-même ? Des abstentions ?

L'affectation du résultat de l'exercice est approuvée à l'unanimité.

H. SABAROT : Merci. Je voudrais faire de la politique quand je vois de tels résultats de vote.

Rires.

H. SABAROT : Ce n'est pas toujours aussi facile.

Vous allez encore avoir droit à quelques chiffres avant de passer aux choses un peu plus cynégétiques. Je cède la parole à notre secrétaire général qui va vous présenter le budget 2024-2025.

✓ Présentation du budget 2024-2025

Michel MASSIAS : Messieurs les présidents bonjour, je vais vous présenter le budget, 2024-2025, de votre fédération. J'en profite pour souligner, cette année, le travail réalisé en pleine concertation avec la commission Grand Gibier. Vous le verrez, les règles imposées par la FNC en matière de gestion des dégâts ont une incidence sur la présentation budgétaire.

Tout d'abord, les dépenses :

Elles se répartissent selon trois grandes catégories, les achats et charges de gestion courante, les charges de personnel et les subventions accordées.

- Concernant les charges de gestion courante je ne vais détailler ligne à ligne ce poste mais juste vous rappeler qu'il concerne l'ensemble des achats et fournitures nécessaires au bon fonctionnement de notre association on y trouve par exemple les frais d'achat des bracelets du plan de chasse pour 30 000€ ou encore ceux de notre journal fédéral pour 110 000€ ou des frais d'affranchissement pour 76 000€. Ces charges ont été évaluées en

tenant compte d'une inflation prévisible à + 2,5% et aussi aux dépenses prévisibles liées aux actions de l'exercice 2024-2025. Nous arrivons ainsi à un montant de 1 454 098 €. Comparé au bilan que nous vous avons présenté pour l'année 2023, ce poste présente une baisse de près de 80 000€. Je vous rassure, les dépenses relatives à l'organisation de notre fête de la chasse à Pachan en 2025 ont bien été intégrées.

Concernant les charges de personnel : votre fédération reste d'une très grande vigilance sur les recrutements. Seuls les départs à la retraite ont été remplacés, ce qui permet d'envisager une stabilité sur ce poste de dépenses. Force est de constater que depuis plusieurs années nous assistons à une perte d'adhérents qui s'établit en moyenne 3 % par an. Alors que nous mettons des moyens importants pour recruter des nouveaux chasseurs, près de 100 000€ par an, lié à l'organisation du permis de chasser et que nous sommes en tête des départements en termes de nouveaux permis la courbe est têtue et ne reflète pas les efforts de notre engagement.

Enfin les subventions aux associations : ce poste c'est une belle dépense, car nous aidons financièrement les associations de chasse de notre Département et c'est une fierté de le maintenir dans le même volume. Ce poste s'élève à plus d'un million d'euros. C'est vrai, nous avons maintenu l'aide de 3.5€ par chasseur. L'aide administrative forfaitaire, qui était de 240 euros, a été diminuée. Nous avons affecté le montant au profit de l'équarrissage. La collecte est en place sur tout le Département et la Fédération prend en charge intégralement le coût qui représente 110 000€. Je préfère donc avoir une aide qui a été redirigée vers des enjeux actuels. En effet, cette aide administrative n'avait plus réellement de raison d'être à l'heure de l'informatique et e-mails. C'est d'ailleurs tout l'intérêt de ces aides. Venir en appui de nos sociétés de chasse pour répondre aux enjeux actuels liés à la pratique de notre loisir.

Vous le voyez, les charges restent maîtrisées et permettent de larges moyens d'action pour soutenir notre pratique !

Au niveau des produits attendus :

Cette année au niveau des ressources de notre association on note une évolution qui nous est imposée par la FNC. Il faut inscrire en recette une contribution territoriale qui doit représenter un tiers des produits liés au financement de l'indemnisation des dégâts. Alors, on s'exécute et je dois dire que là le travail a surtout été du côté de la commission grand gibier pour fixer les critères. Mais pour faire bref, cette contribution s'appuie sur une part fixe par demandeur de plan de chasse et une part variable sur les animaux prélevés. On vous présentera en détail cette délibération. Au niveau de notre budget, cette enveloppe a été évaluée à 170 956€.

Autre poste de recettes : les subventions reçues. Nous prévoyons cette année une somme globale de 679 000€. C'est une part de plus en plus importante dans notre budget. Au-delà de l'écocontribution qui est une aide négociée au niveau national par l'intermédiaire de la FNC, je tiens à remercier nos partenaires. Je pense ici à la Région Nouvelle-Aquitaine, au Département et à l'agence de l'eau Adour-Garonne.

Enfin, le reste correspond aux cotisations fédérales qui malheureusement ne sont pas en augmentation. Mais vous pouvez le voir nous sommes toujours à la recherche d'autres financements pour faire vivre notre fédération, votre fédération

Je tiens à remercier notre trésorier Jacques ROUX pour son suivi et sa vigilance pour la bonne exécution budgétaire.

Applaudissements.

H. SABAROT : Merci, Michel pour ces remarques au sujet de notre fonctionnement sur l'exercice 2024-2025.

Je vois que notre premier rang est en train de se remplir. Je présenterai les élus et tous les partenaires avant le discours général.

Avant de mettre ce budget aux voix, je voudrais annoncer les cotisations et les votes statutaires rattachés à celui-ci avant de développer l'autorisation de mise en place d'une contribution territoriale.

✓ Votes statutaires

H. SABAROT : Vous les avez reçus et nous les avons évoqués lors des différentes réunions de secteurs.

✓ Timbre fédéral		80 €
✓ Timbre temporaire 9 jours		40 €
✓ Timbre temporaire 3 jours		20 €
✓ Timbre sanglier		15 €
✓ Adhésion à la FDC33		80 €
✓ Adhésion des demandeurs de plan de chasse en apport sous condition aux ACCA		1 €
✓ Bracelet chevreuil, daim et cerf sika		19 €
✓ Bracelet cerf		85 €
✓ Bracelet jeunes et biche		50 €
✓ Bracelet cerf complémentaire		0 €
✓ Bracelet sanglier		1 €
✓ Contribution territoriale dégâts grand gibier par attributaire de plan de chasse ou de plan de gestion sanglier		
○ Part fixe	100 €	
○ Part variable (Prélèvements 22/23)		1,5 €
	Pour le chevreuil	
	Pour le sanglier	3 €
	Pour le cerf	1 €

Info : Assurance 21 € - Revue 6 € - Abonnement numérique 1€

Pour le timbre fédéral, nous avons pris 3 % d'augmentation au niveau de l'indice des prix, car nous payons des salaires, de l'eau, de l'électricité, du gaz et des assurances. Nous avons peut-être été un peu au-dessus, mais on a voulu s'arrêter sur le compte rond de 80 euros.

Le tarif du timbre sanglier a quant à lui été divisé par 2 par rapport à l'an dernier (30 euros). L'an dernier, nous avons en mémoire, et en reflet, le montant des dégâts de l'année 2022-2023. Nous n'étions pas au courant de la stratégie à mettre en place pour la contribution territoriale que je développerai après. Cette diminution montre aussi l'honnêteté et la transparence de notre politique. Il faut que l'on soit solidaire en cas de coup de dur. L'écran que nous avons par rapport au budget 2023-2024 nous permet de dire que l'on peut le diminuer. Mais on peut aussi le faire pour raison politique. Les personnes qui prennent un permis national (environ 20 % en Gironde) ne sont pas soumises au timbre sanglier. Le permis national permet de chasser toutes les espèces partout en France dès lors que vous avez un droit de chasser. En revanche, les permis départementaux sont soumis à cette surcotisation. C'était un peu injuste, et cela rejoint les critiques que je formulerai tout à l'heure dans le cadre du permis national à 200 euros. La diminution du timbre sanglier absorbe très largement l'augmentation du timbre fédéral.

Sur le reste, il n'y a pas de grands changements. Pas d'augmentation pour le bracelet chevreuil. Cela fait longtemps que nous sommes à ce tarif (19 euros). Et 0 euro pour les bracelets cerfs complémentaires, notamment sur les communes en zone rouge du Médoc, sur lesquelles nous sommes en discussions et en débats avec les forestiers ; débats largement apaisés sous l'autorité de l'administration. Le bracelet sanglier à 1 euro est un bracelet de marquage. Cela fait longtemps également qu'il est à ce prix-là. Nous n'avons pas voulu l'augmenter (le budget s'équilibre différemment). Je ne voudrais pas que vous ayez envie de lever la carabine ou le fusil, ou la chevrotine (bientôt je l'espère). Notre conseil d'administration n'a pas souhaité augmenter le timbre sanglier.

Ces recettes que je vais mettre aux voix sous-tendent notre budget. Ne regardez pas uniquement les tarifs qui ont augmenté, regardez plutôt le tarif du timbre sanglier et faites-nous de la réclame notamment dans votre région. Je vois encore des sociétés de chasse dans le Blayais et ailleurs, avec des cartes de repeuplement à 50 euros. Pour prendre l'air toute l'année...

Nous sommes encore dans un loisir très populaire et cela nous importe de rester dans ces stratégies.

Y'a-t-il des votes « contre » ?

Approbaton à l'unanimité.

H. SABAROT : Merci. Cela nous permet d'équilibrer le budget 2024-2025 que je vais mettre aux voix.

Y'a-t-il des votes « contre » ? Des abstentions ?

Approbaton à l'unanimité.

H. SABAROT : Merci beaucoup.

J'ai passé le maintien du tarif de l'assurance (21 euros). Concernant la revue (6 euros), si je n'ai pas encore pris le virage bien fait du numérique, certains l'ont pris chez nous. Pour le permis en ligne, je pense que c'est le petit-fils ou le cousin qui doit agir, car j'en vois certains qui ne sont pas meilleurs que moi. Cela étant, nous avons mis une proposition numérique pour notre revue départementale (1 euro). Nous avons baissé ce prix-là. Je vous la présenterai tout à l'heure, mais notre nouvelle chargée de communication, Marie ANGOT, qui a les doigts agiles pour taper sur un clavier, nous a conseillé de prendre ce virage stratégique.

- ✓ Autorisation du Président à mettre en place une contribution territoriale
- ✓ Contribution territoriale : mode de calcul

H. SABAROT : La contribution territoriale vous fait peut-être un peu peur, mais je vais vous l'expliquer correctement. Nous l'avons expliqué à Cars, à Saint-Magne, à Saint-Germain d'Esteuil, etc., et cela s'est relativement bien passé.

Là-dessus, nous sommes un peu les otages d'une stratégie de plus en plus nationale, car même si nous sommes la plus grosse Fédération de France, les seuls à être au-dessus de 30 000 chasseurs, la Gironde n'a qu'une voix au Congrès de la FNC, au même titre que le Territoire de Belfort (900 chasseurs). On ne peut pas dire que ce soit un modèle de démocratie. On est bien loin du modèle « un chasseur = une voix » que nous avons mis en place à une certaine période.

Pour toucher ces 130 000 € (budget 24/25) qui font des petits puisqu'il y en a 215 000 annoncés sur le budget 2023-2024, et 170 000 € à venir (budget 25/26)... Le tout avec un contrat signé avec les services préfectoraux qui portent cela par le biais du ministère de l'Agriculture et du ministère de l'Environnement. Nous nous sommes engagés à diminuer d'un tiers notre montant des dégâts de l'exercice nous ayant pénalisé par rapport à 2022-2023.

Une première remarque malgré tout contestable... On parle de montant des dégâts alors qu'en réalité, ils sont liés aux surfaces. Par ailleurs, indemniser du maïs semence coûte plus cher, mon cher Jean-Louis, que du maïs grain. La barre qui a été mise est une barre en euros ; une barre de comptable d'Issy-les-Moulineaux peut-être. Méfiance et vigilance.

Ayant signé ce contrat, il faut que nous diminuions le montant des dégâts. Nous avons deux sources pour indemniser les dégâts : le plan de chasse (cerfs, chevreuils) et les recettes du timbre sanglier. Pour les recettes du timbre sanglier, on nous demande de les diminuer d'un tiers.

Qu'avons-nous fait pour diminuer le montant de 540 000 euros ? Nous avons commencé par diminuer le prix du timbre sanglier. À condition d'en avoir besoin, nous devons aller chercher le tiers à savoir 180 000 euros environ. Je le répète : à condition d'en avoir besoin. D'ailleurs, il y aura une délibération. Depuis 27 ans que nous nous connaissons et que nous avons abandonné le maquignonnage, notre souci de transparence sur nos budgets a toujours été de mise avec vous.

Quelle stratégie avons-nous choisie ? Il y en avait deux. La taxe à l'hectare a d'ailleurs été retenue par nos voisins, nos amis de Dordogne. Je salue son Président, mon ami Michel

AMBLARD. Le principe ? Faire payer davantage là où il y a le plus de dégâts. On n'a pas voulu suivre cette stratégie, car les hectares chassables ont parfois des précisions aléatoires. Dans les ACCA, mais dans les sociétés de chasse, nous sommes souvent sur un bail verbal, avec un propriétaire qui nous autorise à chasser et garde une partie. Cela nous semblait très compliqué, nous conduisant aussi à faire une comptabilité annuelle par rapport au montant réel des dégâts. Aussi, cela nous conduirait à un clivage.

Il y a 25 ans, j'ai connu le point noir en Gironde pour le sanglier. Du reste, cela a toujours été le sanglier. La bête noire est redoutable dans les champs. J'ai connu l'Entre-deux-Mers avec des dégâts très importants. Ensuite, il y a eu l'épisode du Médoc. Puis, l'épisode du Sud-Gironde (Captieux, Aillas, Giscos, etc.), et maintenant, l'épisode Bassin (Lanton, Audenge). Les populations se déplacent et nous avons toujours joué la solidarité. Nous souhaitons continuer en ce sens. Je vois mon ami, Franck DAUBIN, Président du GDS, et Dieu sait qu'il y a des enjeux liés à la prophylaxie, zoonose, etc. Nous évoquerons les grands animaux plus en détail tout à l'heure. Nous avons choisi un système forfaitaire. Cela nous va bien les forfaits en Gironde.

Pour arriver à ces 180 000 euros, si nous en avons besoin, une part fixe de 100 euros pourra être appelée pour tout demandeur de plan de chasse ou plan de gestion sanglier qu'il soit société, ACCA ou privé. Sur les 1 000 plans de chasse que nous avons à peu près en Gironde, la moitié est pris par des sociétés de chasse ou des ACCA et l'autre moitié par des privés qui se réservent le droit de chasser. Même tarif pour tout le monde : 100 euros.

Ensuite, nous nous sommes basés sur les prélèvements de l'exercice N-1, c'est-à-dire sur les prélèvements de 2022-2023 conduisant à l'explosion des dégâts. Avec une constante... En Gironde, 75 à 80 % des dégâts sont causés par les sangliers et 15 à 20 % par les chevreuils. Les chevreuils causent notamment des dégâts sur vigne. Merci encore à la Louveterie et la DDTM de nous aider par le biais de tirs administratifs faits en présence du propriétaire. D'ailleurs, c'est là que l'on voit que ce n'est pas si facile. A côté de cette part fixe, une part variable pourra également être appelée. Elle est fixée comme suit :

- 1,50 euros par chevreuil
- 3 euros par sanglier
- 1 euro par cerf

Le cerf cause uniquement des dégâts sur la forêt, mais celle-ci n'est pas indemnisable. Pour les dégâts forestiers, cela nous oblige à travailler ensemble, mon cher Bruno. C'est un plaisir de t'avoir avec nous comme dans beaucoup de réunions. Ce sera donc basé là-dessus en cas de besoin. Que ce soit clair, nous sommes largement en dessous des 500 000 euros pour l'année à venir. Nous n'allons pas faire appel et nous remplissons aussi les critères du plan de résilience, avec une diminution des dégâts de 30 %. Aussi, nous n'aurons pas besoin d'appeler la surcotisation.

Par moment, je vous plains. Étant plutôt chasseur de bécasses que de gros gibiers même si j'adore me régaler avec quelques morceaux de venaison, j'ai bien la sensation de la pression que l'on vous met. Chasser le samedi, chasser le dimanche, revenir le mercredi... Vous êtes une véritable usine à chasser. Là-dessus, il ne faudrait pas que votre chasse de service public l'emporte sur votre chasse plaisir et loisir.

La Facture doit être inférieure à 500 000 €. Là-dessus, je compte sur vous. Vous avez la règle du jeu et nos services que ce soit Nicolas SAVARY, Jérôme WERNO, Steeve LAPLANCHE et William SANTOR, nos estimateurs préférés... Nous ne faisons pas nos estimations depuis le capot de la voiture. Nous allons dans les champs et les sommes que nous versons sont vraiment les sommes appelées.

Certains doivent se dire que l'on a diminué le timbre sanglier de 15 euros, mais que l'on risque de faire payer le sanglier 3 euros. Peut-être. J'espère bien que non. Prenez ce qui est acquis et pensez au futur par la suite. Je vous fais confiance.

Sachez que nous sommes avec vous, à côté de vous. Il est vrai que cette chasse dont on parlera tout à l'heure avec le Général de Gendarmerie et pour laquelle nous avons signé une convention vous mobilise. Je ne veux pas empiéter sur le discours à venir de Thibault, mais, heureusement, amis chasseurs que vous êtes là pour remplir cette mission.

Ainsi, je vais mettre aux voix le mode de calcul de ces mesures réglementaires, cette contribution territoriale, mais aussi pour me donner l'autorisation de la mettre en place selon les besoins. S'il n'y en a pas besoin, cela aura été le discours de Braud Saint-Louis. Nous nous sommes mis dans les clous. Il ne faut pas stériliser la bête noire, car vous y prenez quand même du plaisir, et vos chiens peut-être encore plus. C'est pourquoi il faut en passer par là.

Des votes « contre » ? Des abstentions ?

Approbaton à l'unanimité.

H. SABAROT : Merci pour votre confiance.

Bienvenue, Pascale, le discours que tu entends ne t'ai pas inconnu. Les Médocains surveillent les bords de route lorsque tu rentres tard. Je sais que cela t'arrive. Nous travaillons pour toi dans la régulation des sangliers.

J'en ai terminé avec le volet budgétaire. Nous allons maintenant parler de chasse, Madame la Sous-Préfète, car jusque-là c'était le bilan des comptes. Vous connaissez tout cela par cœur. Nous allons aborder le rapport des commissions fédérales. En premier lieu, j'appelle mon collègue et ami Thibault VARENNE qui va vous parler de Grand Gibier.

Merci.

Applaudissements.

✓ Rapport moral des commissions fédérales

1. Discours Thibault VARENNE (Grand Gibier)

Thibault VARENNE : Mesdames, messieurs,

Je suis ravi de pouvoir vous présenter aujourd'hui les éléments importants de l'année écoulée sur le dossier du grand gibier. Dossier primordial au sein de notre fédération, comme vous avez pu le voir dans le discours d'Henri, car il engage les finances et des responsabilités importantes pour tous.

A la fédération, nous sommes attachés à ce que l'esprit de chasse populaire ouverte à tous perdure. Ceci malgré des règles de sécurité et des objectifs de résultat toujours plus importants.

Les prélèvements de grand gibier augmentent tous les ans, et de plus en plus de battues sont nécessaires.

Pour atteindre les objectifs de prélèvements, la diversification des modes de chasse doit se poursuivre. Pour les plus réfractaires, rassurez-vous : la chasse en battue aux chiens courants restera majoritaire. Déjà parce que votre fédération y est très attachée, mais aussi car elle est collective et donc la plus performante dans nos grands espaces girondins.

De plus en plus de chasseurs sont demandeurs de chasse à l'affût, à l'approche voire même de traque affût et aussi de chasse à l'arc.

Il faut les aider à trouver des territoires, et en profiter pour leur faire chasser les secteurs compliqués où vous avez du mal à aller en battue au chien courant (bord de route, secteurs habités périurbains, ...).

Le nombre de battues administratives augmente à nouveau cette année. Il faut faire attention car certains souhaiteraient professionnaliser la chasse. Cela est illusoire car ce serait hors de prix (Le canton de Genève en Suisse en est un bon exemple), et n'oublions pas que l'Etat doit faire des économies.

La chasse telle que nous la vivons aujourd'hui apporte beaucoup à la collectivité. Elle limite les dégâts agricoles, sylvicoles, les risques sanitaires et les risques de collisions.

L'ensemble de la société doit nous aider et nous porter. Bien sûr, je ne parle pas de nos opposants minoritaires, mais très influents.

Ne nous laissons pas influencer par des minorités, nous chassons par plaisir et pas seulement pour remplir une mission de service public !

A ce stade, j'en profite pour remercier tout particulièrement les services de l'administration et en particulier la DDTM. Tous ensemble nous formons une grande équipe. Elle doit s'agrandir et il faut poursuivre ce travail. La Gironde reste un modèle, mais vous le savez, la situation est fragile et délicate.

Maintenant, passons en revue nos trois espèces de grand gibier :

Le chevreuil

Cette espèce est stable depuis plus de 10 ans maintenant. Les suivis techniques et vos demandes annuelles confirment ce constat. Pour la prochaine saison de chasse, il y a aura peu de variations. Entre ceux qui en demandent un peu plus et ceux qui en demandent un peu moins, nous allons pour la prochaine saison attribuer un chiffre quasi identique de 14 350 chevreuils.

Les quelques variations sont encore liées aux incendies même si dans ces zones, le gibier est revenu. Il faudra d'ailleurs être vigilant avec la reconstruction de la forêt. Le sud du département connaît aussi une légère diminution des populations. En revanche, dans l'Entre-Deux-Mers, il semblerait que les populations augmentent. Il faudra rester vigilant pour limiter les dégâts sur vigne dans le contexte actuel.

Le cerf

Le cerf est maintenant présent sur l'ensemble du massif forestier des Landes de Gascogne. Il y a de fortes disparités et on remarque des densités plus élevées au niveau des zones historiques de lâcher (années 1950).

Dans le sud et le sud-est du département, les populations sont stables et maîtrisées à un niveau moyen répondant aux objectifs des chasseurs et des sylviculteurs.

Dans le Médoc, c'est plus complexe. Les populations sont à un niveau fort. Les résultats des suivis indiciaires restent élevés. Des mesures exceptionnelles ont été mises en place avec un objectif de prélèvement élevé pour faire baisser la population. Les résultats n'ont pas été tout à fait au niveau souhaité mais la progression est là. Les raisons de la progression sont dus à des gros efforts que vous avez tous engagés sur le terrain en temps de chasse, mais aussi grâce notamment à la diversification des modes de chasse comme l'arc, la traque affût et l'intervention des lieutenants de louveterie dans des zones difficiles à chasser, où le gibier a trouvé refuge près des habitations. Il nous faut encore progresser et ce sera l'objectif de la prochaine saison.

Je tiens à remercier ici tous les acteurs qui nous suivent depuis de nombreuses années et qui comprennent toutes les difficultés pour atteindre les objectifs et arriver à faire baisser cette population. Merci à nos amis forestiers pour leur compréhension et leur aide, merci aux services techniques de l'OFB et en particulier à Gilles CAPRON, qui depuis le début, au travers du dossier SylvaFaune, analyse scientifiquement les résultats et nous accompagne.

Pour les prochaines années, un programme de recherche est prévu. Il associera l'OFB, l'université de Lyon et les fédérations de Gironde et de la Vienne. Le projet est d'étudier puis de modéliser la dynamique de la population de cerf dans le Médoc et dans le massif de Moulière (Vienne). L'idée à terme étant de nous proposer un outil pertinent de gestion.

Concernant le polygone militaire de Captieux, la situation est en voie de normalisation. La population a diminué et les effectifs sont contenus mais c'est encore une belle surprise de voir au moment des comptages autant d'animaux sur 10 000 hectares après avoir prélevé plus de 1 200 animaux en 6 ans. Malgré sa grande taille, le cerf reste un animal discret et mystérieux.

Le Sanglier

Terminons par le sanglier : vous le savez il faut le chasser. Les prélèvements sont toujours en progression et nous allons bientôt atteindre les 20 000 sangliers prélevés en Gironde. Je vous demande de redoubler d'efforts car autre signe de vigilance, les mesures administratives de destruction augmentent tous les ans et les louvetiers sont de plus en plus sollicités. La boîte à outils se développe mais la chasse doit rester le principal outil de régulation.

Concernant la chevrotine, la demande a été faite à M. le préfet. Elle a été relayée auprès du ministère. Nous sommes maintenant dans l'attente d'un arrêté ministériel encadrant l'utilisation de cette munition. Nous espérons revenir vers vous le plus rapidement possible à ce sujet pour que ceux qui le souhaitent, puissent l'utiliser en battue à la rentrée.

Le sanglier est un bon trait d'union pour parler de sécurité car c'est bien souvent avec cette espèce que les problèmes surgissent. La formation décennale sur la sécurité se poursuit. Vous pouvez la faire en distanciel derrière votre ordinateur depuis chez vous, ou alors en présentiel dans votre secteur à condition de réunir un groupe de 30 personnes.

Tous les chasseurs devront être formés avant octobre 2030 mais ne tardez pas pour le faire. Plus de 4000 chasseurs sont aujourd'hui à jour !

Parmi l'arsenal pour renforcer la sécurité, il y a la pose obligatoire de panneaux en bord de route à proximité des battues, le port du gilet orange et la lecture des consignes de sécurité avant chaque battue. Un conseil : n'hésitez pas aussi à afficher votre calendrier de battue dans les mairies, à communiquer et expliquer vos actions aux élus et aux représentants des associations d'activité de plein air. Ce travail de fond ne peut que contribuer à un partage intelligent de l'espace dans le respect mutuel des uns et des autres, mais aussi de la réglementation et rappelons-le aussi du droit des propriétaires.

Evoquons à présent les dégâts. Les années passent et ne se ressemblent pas !

Comme l'a dit Henri tout à l'heure, la récolte 2022 a été une récolte un peu particulière : plus de 500 000€ de dégâts en raison de la sécheresse (les sangliers ont eu tendance à se réfugier davantage dans les champs de maïs cet été-là), des cours de céréales qui s'étaient envolés, et d'un contexte géopolitique compliqué. De plus, les incendies nous ont privé de chasser durant l'été et sécuriser ainsi les cultures agricoles, en raison des interdictions de circulation : en conséquence, une surface détruite de 180 hectares (forte augmentation).

Pour la récolte 2023 : 250 000€ de dégâts payés à ce jour et une prévision à 300 000€ avec des cours de céréales revenus à des niveaux plus convenables, c'est-à-dire presque divisés par 2 par rapport à la saison précédente.

Des surfaces détruites en diminution pour un total de 115 hectares ce qui reste dans la moyenne décennale.

Toutefois, restons vigilants car il y a des situations particulières ou des cultures à haute valeur ajoutée peuvent être à l'origine de factures importantes.

Perspectives pour la récolte 2024 :

- ✓ En effectuant de l'agrainage de dissuasion ce printemps ;

- ✓ En effectuant des tirs administratifs sur chevreuil pour réguler le chevreuil gourmand (espérons que la vigne se mettra rapidement à pousser, le climat n'est pas simple cette année) ;
- ✓ En maintenant la pression de chasse et en chassant dès le 1er juin ;
- ✓ En diversifiant les modes de chasse, soyez à l'écoute de vos adhérents et de vos interlocuteurs locaux – il y a du sanglier pour tout le monde ! ouvrez-vous...

Sachez que les associations de chasse de Hourtin et de St Laurent en Médoc ont été fortement aidées la saison dernière par les archers dans leurs actions de régulation des cervidés. Des résultats époustouflants, bravo à eux.

- ✓ En utilisant la chevrotine dès l'ouverture.
- ✓ Et j'en passe...

Nous pourrions maintenir voire baisser la facture, croisons les doigts...nous comptons sur vous !

Pour terminer, je souhaitais évoquer un sujet qui m'est cher, à savoir la valorisation de la viande de gibier à destination du grand public. Le monde de la chasse a beaucoup à gagner en faisant découvrir les nombreux avantages de cette viande gustative, bonne pour la santé, bio et abordable. Nous travaillons et réfléchissons afin de vous proposer une filière de valorisation en Gironde. La législation ne nous est pas forcément favorable pour le moment, mais sous la pression de la FNC et de nombreuses fédérations, elle devrait prochainement évoluer.

La gastronomie autour de la viande de gibier serait un merveilleux moyen pour communiquer dans nos villes et villages avec les non-chasseurs et même les plus jeunes.

Cela pourrait créer des moments de convivialité qui nous permettraient de parler de notre passion.

Enfin, je remercie sincèrement nos partenaires :

- ✓ Chambre d'agriculture, SYSSO, ONF, communes forestières, CRPF avec qui nous échangeons régulièrement sur le dossier du grand gibier. Les débats sont parfois passionnés mais le plus important reste que nous nous comprenons et que nous partageons des valeurs et des objectifs communs.
- ✓ Je remercie également le groupement départemental de gendarmerie avec qui nous avons pu avoir de nombreux échanges. Leur aide a été précieuse sur le dossier « action de chasse à proximité des routes » ;
- ✓ Les bénévoles de l'administration, et là je pense aux lieutenants de louveterie, et tout particulièrement au président de l'association girondine Cédric PEYRÉ.
- ✓ Puis, je remercie également tous les personnels engagés au sein de la fédération sur ce dossier du grand gibier. Sachez qu'ils font un excellent travail !
- ✓ Enfin je souhaite remercier chacun d'entre vous : chasseurs et responsables de territoire de chasse pour votre engagement dans la gestion du grand gibier.

C'est un sujet d'envergure ou l'on nous attend au tournant, si les chasseurs parviennent à contenir les populations de grand gibier et de facto des territoires agricoles ouverts et sans clôture ainsi que de belles forêts riches en biodiversité, nous aurons du gibier de qualité, nous gagnerons la confiance de nos partenaires et continuerons à travailler main dans la main.

Merci pour votre attention.

Applaudissements.

H. SABAROT : Merci, Thibault.

Cela fait une excellente transition puisque j'ai le plaisir d'accueillir le Général qui commande le groupement de Gendarmerie de la Gironde à notre Assemblée générale. Merci, Général BARAS de nous retrouver aujourd'hui.

En matière de sécurité à la chasse notamment lorsque nous sommes au bord des routes, il est vrai qu'il y a des problèmes de signalisation, d'incompréhension... Au lieu de faire ralentir, certains panneaux font presque accélérer. Les expériences que nous avons mené initialement dans le Médoc avec vos hommes mon Général, ont été riches d'enseignement. Elles nous ont permis de stabiliser cela et donner confiance à nos chasseurs. Nos adhérents se disent : « la Gendarmerie est avec nous ». Donc, c'est important.

2. Signature de convention avec la Gendarmerie

Général Loïc BARAS : Monsieur le Président, Madame la Sous-Préfète représentant le préfet de Gironde, Messieurs les Parlementaires, Mesdames et Messieurs les Élus, Messieurs les Chefs de service, Monsieur le Président de la Chambre d'agriculture, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite d'abord remercier le Président SABAROT pour son accueil, ses mots sympathiques et l'honneur qu'il me fait de pouvoir m'exprimer devant vous. Je remercie également Thibault VARENNE, Nicolas SAVARY et ses équipes avec qui l'on a travaillé pour ce rapprochement formel entre le groupement de la Gendarmerie que je commande et la Fédération des Chasseurs de Gironde.

Nos deux structures ont souhaité s'associer pour promouvoir la prévention des accidents et la sécurité des personnes et des biens sur le département. Dans les minutes qui suivent, nous allons signer une convention avec le Président, pour affirmer que la Gendarmerie et le monde de la chasse partagent des valeurs communes comme le respect, l'exemplarité et la solidarité. J'y ajouterai également un attachement assez fort au territoire. En effet, les chasseurs et les gendarmes œuvrent sur les mêmes territoires aussi bien ruraux que forestiers. Nous évoluons ensemble pour les valoriser et nous y sommes attachés. Depuis de longues années, la Gendarmerie est engagée dans des actions de préservation de l'environnement et de lutte contre les atteintes à l'environnement. Aussi, c'est tout naturellement que lorsque nous en avons discuté avec le Président, nous avons vraiment trouvé des convergences d'actions.

Le respect est une valeur essentielle sur le terrain pour les Gendarmes et pour les chasseurs dans leurs actions de chasse. Je dirais qu'il s'agit de respect envers les personnes, mais aussi vis-à-vis des animaux. Je le pense même si je ne suis pas chasseur. Je sais néanmoins que c'est quelque chose d'important, comme le respect de nos territoires.

La Fédération départementale de Chasse et la Gendarmerie vont mettre en place des opérations communes. Comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, cela a déjà commencé notamment dans le Médoc qui est une grande terre de chasse. J'ai découvert cela en arrivant.

De manière très concrète, nous allons par exemple mettre en place des actions de sensibilisation auprès des candidats au permis de chasse. Nous ferons des interventions sur la prévention des addictions, la sécurité routière pour faire passer nos messages de prévention. Travaillant mieux lorsque l'on se connaît, nous allons mettre en place des référents dans les brigades. Je crois qu'il y a un certain nombre de gendarmes qui sont aussi chasseurs. Cela va simplifier les choses en termes de connaissance mutuelle. Si un Président de société de chasse connaît un gendarme en amont, qu'il a un interlocuteur, les situations de tensions ou de crises seront plus faciles à gérer. Cela peut être le cas des situations que l'on a connu récemment où les chasseurs peuvent se faire prendre à partie par des personnes de la mouvance anti-chasses. Dans la mesure où le service le permet, nous pourrions ponctuellement mettre en place des actions de prévention routières lors des grandes battues ou lorsque des axes sont coupés ou balisés.

Nous comptons également sur la connaissance du territoire des chasseurs pour nous aider ponctuellement lorsque nous serons en demande pour des recherches de personnes disparues ce qui arrive régulièrement dans les massifs forestiers. Comme nous le faisons un peu pour la surveillance des massifs forestiers, l'idée est de mettre en place une coopération avec les acteurs présents dans les massifs en cas de besoin.

En signant cette convention aujourd'hui, nous réaffirmons que la Gendarmerie et la Fédération départementale des Chasseurs partagent des valeurs communes. Nous allons mettre en place cette convention pour le respect du bien commun.

Je vous remercie.

Applaudissements.

H. SABAROT : Merci beaucoup, mon Général, pour vos propos qui concrétisent comme vous l'avez dit, les actions médocaines déjà démarrées.

Je crois que cela est de nature à rassurer les organisateurs de battues. Nous avons particulièrement apprécié votre souci d'explication et de dialogue. Nous avons vraiment pu constater que vous étiez là pour nous aider, pas pour nous sanctionner.

Aussi, si vous sentez qu'il y a une battue le long de la nationale 215 où il y a davantage de risque que sur la route de Troussas à Carcans, si vous pouvez nous aider, ce sera avec beaucoup d'intérêt.

Merci beaucoup.

Pour bien concrétiser cela, mon Général, je suis convaincu que nous allons travailler ensemble et nous sommes à votre disposition pour que vous passiez votre permis de chasser.

Rires.

H. SABAROT : Certains disent que ce serait encore mieux. Je me souviens de la dernière discussion que nous avons eue avec le commandant du groupement, le Colonel VECHAMBRE. Cela fait un moment, mais nous l'avions aidé pour l'A89. Les anciens administrateurs doivent s'en souvenir... Il y avait eu des choses un peu compliquées avec des sabotages, etc. Je me souviens que le Colonel était venu me voir. Nous avons déjà eu une petite collaboration.

Là, c'est le 2^e pas. Le 3^e pas, mon Général, c'est de venir passer le permis de chasse.

Bravo.

Applaudissements.

Nous allons signer formellement cette convention.

Signature de la convention.

H. SABAROT : C'est signé ! Merci beaucoup, mon Général.

Applaudissements.

H. SABAROT : Nous allons rester sur le Grand Gibier et les ESOD, et je vais appeler Monsieur Alban MAUCOUVERT. Ce sont des sujets tout à fait d'actualité.

3. Discours Alban MAUCOUVERT (ESOD)

Alban MAUCOUVERT : Bonjour à tous.

Je voudrais d'abord commencer mes propos en remerciant l'ensemble des Présidents et des Présidentes d'ACCA et de sociétés de chasse pour leur travail de terrain bénévole tout au long de l'année et pour le travail administratif que la Fédération vous demande parfois. Je sais que l'on vous ennuie un peu à nous envoyer les tableaux de prélèvements, les études sur les espèces ou les déclarations de dégâts, mais vous allez voir dans mes propos que c'est très important pour défendre nos dossiers.

Je voudrais aussi remercier l'ensemble du personnel de la Fédération que ce soit administratif, technique ou financier, nos directeurs, pour tout le travail réalisé cette année.

Monsieur le Président m'a confié la lourde tâche de parler des ESOD, de l'aspect sanitaire et de l'équarrissage ainsi que de la vènerie sous terre en quelques minutes. Un lourd challenge que je vais essayer de relever.

ESOD

En parallèle de leurs tentatives d'éradication des chasses « traditionnelles », les associations animalistes cherchent désormais à s'en prendre à une autre activité qui implique les chasseurs

puisque ce sont souvent ces derniers qui se voient confier la mission de gérer les espèces ESOD.

L'an dernier, j'avais évoqué le travail important mené par la FDC 33 en collaboration avec nos partenaires (ADPAG, DDTM...) pour la demande de classement du groupe 2 de nos 5 espèces (Renard, Fouine, Corneille noire, Pie bavarde, Etourneau sansonnet).

Le ministre a finalement signé l'arrêté qui nous permet d'avoir le classement ESOD de ces espèces pour une période de 3 ans. Un point de vigilance, cependant, certains départements ont perdu le classement de certaines espèces ESOD. Cela illustre bien l'importance de faire remonter les prélèvements, et surtout les dégâts, par l'intermédiaire des piégeurs agréés et des louvetiers assermentés.

Comme la LPO et ONE VOICE en août dernier, l'ASPAS a porté une attaque globale de l'arrêté portant classement des ESOD devant le Conseil d'État. En parallèle du recours global, un recours en référé a été déposé par l'ASPAS. Le juge l'a rejeté pour défaut d'urgence et absence de doute sérieux sur la légalité.

Parlons à présent d'un sujet qui illustre parfaitement l'exigence de collaboration entre les chasseurs et le monde agricole.

La tuberculose bovine continue de se développer en élevage et dans la faune sauvage. La campagne de prophylaxie bovine 2023-2024, qui a débuté en novembre, a mis en évidence début février, 6 foyers de tuberculose bovine. La lutte contre cette maladie passe majoritairement par un assainissement des élevages trouvés infectés (abattage de la totalité des animaux ou abattage sélectif).

À cette multiplication des cas en élevage, ce sont 14 blaireaux collectés ou piégés à proximité d'anciens foyers assainis et de foyers plus récents qui ont été déclarés positifs grâce au réseau Sylvatub. Merci à l'ADPAG pour son travail d'animation avec son technicien et son président Gérard DELAS présent aujourd'hui. L'augmentation du nombre de blaireaux touchés par la maladie est en augmentation. Il nous faut être vigilants.

Son développement dans la faune sauvage est favorisé par plusieurs facteurs. Nous, chasseurs, intervenons sur plusieurs d'entre eux :

- ✓ La régulation des populations de grand gibier qui permet de limiter le risque de diffusion de la maladie. Une faune sauvage en bonne santé est une faune sauvage régulée ! ;
- ✓ La gestion des déchets de venaison ;
- ✓ La régulation du blaireau.

Concernant la gestion des déchets de venaison, il est évident que si des prélèvements suffisants sont nécessaires pour conserver nos cheptels sauvages en bon état sanitaire, des précautions sont à prendre dans l'élimination des déchets (peau, tête, viscères). Les parasites étant naturellement présents chez les animaux sauvages, il faut ainsi éviter que ces déchets ne soient remis en circulation dans le milieu naturel. Les carnivores (sanglier, renard, blaireau)

pourraient en effet consommer ces déchets et disséminer à nouveau des parasites par leurs déjections.

La Fédération départementale des chasseurs de la Gironde a donc mis en place depuis 5 ans un réseau de collecte des déchets de venaison. La gestion de ces déchets a été mise en place progressivement. Durant la saison 2022-2023, 266 tonnes de déchets de venaison ont été collectées dans 85 bacs de collecte. Toute la Gironde est maintenant équipée. Nous finalisons la mise en place de bacs dans le sud Médoc.

Si le coût de cette collecte est actuellement pris en charge exclusivement par les chasseurs, le Département, la Région et le GDS nous ont aidé à financer nos dépenses d'investissement (bacs) et nous les en remercions. Le coût de ce service (145 000 €/an à plein régime) nous a conduits à initier avec l'association des maires et présidents d'intercommunalité de Gironde (AMG) (Et son président Bernard Laurent), une démarche auprès du Préfet afin d'obtenir un soutien financier de l'État. La santé publique l'exige !

Concernant la régulation du blaireau. Vous le savez, c'est un animal discret et nocturne, et, par son mode de vie, l'un des vecteurs de transmission de la « tuberculose bovine ». L'année dernière, ce sont 180 blaireaux qui ont été prélevés par la vénerie sous terre.

Afin d'étendre la période de chasse de vénerie sous terre, la Fédération a fait une demande pour pouvoir chasser le blaireau du 1 juin au 14 septembre. Un projet d'arrêté est passé en ce sens en commission départementale avec un quota de 150 animaux.

La procédure de consultation du public était en cours jusqu'au 26 avril, je suis sûr que vous allez tous donner un avis favorable à cette consultation. Nous espérons ainsi pouvoir chasser le blaireau dès le 1er juin prochain ! Nous rendrions ainsi service aux éleveurs du département et limiterions par la même occasion la propagation de cette maladie dans la faune sauvage.

Enfin, nous avons été avertis en janvier dernier de plusieurs cas de mortalités de chiens de chasse dû à la maladie d'Aujeszky. Je vous invite à rester vigilants et à sensibiliser aux précautions à prendre pour prévenir l'infection de vos chiens.

Nous remercions la DDPP et en particulier, Frédéric JACQUET et Karine GARCIA ainsi que le GDS, Franck DAUBIN et François RAUSCHER, pour leur collaboration sur ces sujets, souvent, très sensibles.

Merci à tous de votre attention et je vous souhaite une bonne fin d'assemblée générale.

Applaudissements.

H. SABAROT : Merci pour ton investissement sur ce sujet un peu particulier. Tu l'as dit et j'en parlerai peut-être tout à l'heure, nous avons eu des épisodes difficiles à gérer. Je pense notamment au troupeau de Bérénice WALTON. Aussi, le rôle des chasseurs, souvent les meilleures vigies de la nature sur ces zoonoses, est à mettre en avant.

Merci, Alban.

Je vais maintenant passer la parole à Jacky JONCHÈRE.

4. Discours Jacky JONCHÈRE (Petit Gibier)

Jacky JONCHÈRE : Merci Henri.

Mesdames, Messieurs, le petit gibier sédentaire de plaine, ciment historique de la chasse populaire, est sans nul doute celui qui a le plus souffert de l'évolution de notre civilisation et qui demande le plus d'efforts pour recréer les conditions de la vie sauvage. Chantier monumental pour le monde de la nature et surtout de la chasse. La fédération a mis en place un catalogue de soutien aux actions qui améliorent le milieu dont toute la biodiversité bénéficie, pas seulement le petit gibier.

Cet outil, vous savez l'utiliser et il permet de multiples actions sur l'ensemble de la Gironde. En ce sens, c'est bien à la société entière que vous rendez service.

Pourtant, une partie de la société nous combat, voire nous hait. Mais qui haïssent-ils vraiment ? Parfois, il semble même que c'est le genre humain qu'ils n'aiment pas.

Chaque année, plus de 200 communes en Gironde s'enrichissent de vos travaux d'amélioration de l'habitat.

L'habitat est, et restera toujours votre principal capital, il convient de le choyer pour le préserver et si possible l'améliorer.

Nous pouvons vous proposer des semences prêtes à l'emploi, n'hésitez pas à vous approcher du service technique qui vous conseillera et vous aidera.

Sans dresser une liste à la Prévert, je vous cite quelques chiffres suffisants pour mettre en lumière l'action des chasseurs dans le département.

- ✓ **200 hectares de cultures biodiversités** uniquement destinés à la petite faune sauvage.
- ✓ **30 Kilomètres de haies implantées sur les 5 dernières années**
- ✓ **1000 hectares de prairies entretenues annuellement.**
- ✓ **Une centaine** d'hectares très embroussaillés parfois impénétrables ouverts, chaque année.
- ✓ **500 Kilomètres** de layons forestiers entretenus ou créés. Rendez-vous compte que cela représente la distance séparant Bordeaux de Paris.
- ✓ **Plus de 400 hectares de zones humides entretenues ou restaurées dans leur fonction première.**

De nouvelles pistes sont expérimentées : financer les agriculteurs pour qu'ils retardent au maximum le déchaumage après récolte. Il est démontré scientifiquement que des chaumes de 15 à 20 centimètres de haut sont vitaux pour la caille des blés. L'utilisation des parcelles après

arrachage des vignes et les cultures intermédiaires pièges à nitrate qu'on appelle CIPAN sont les autres terrains sur lesquels agriculteurs et chasseurs peuvent trouver un intérêt commun. Voyez avec ces quelques chiffres la formidable contribution des chasseurs girondins à l'amélioration quotidienne de notre environnement.

En Gironde, le choix des investissements financiers et techniques est fait en fonction des services rendus à la nation, et au repeuplement de nos territoires, ceux-ci se traduisant par des résultats sur le terrain. Si certaines actions donnent des résultats, il faut les encourager, les généraliser, le renforcement des populations par des jeunes oiseaux lâchés en été sous des parquets temporaires est positif.

L'harmonisation de la réglementation et le regroupement de territoire notamment sur 5 cantons permet de mieux maîtriser et généraliser ces opérations avec un appui financier de votre fédération sans précédent. Par contre, les cahiers des charges sont établis, à vous de les respecter pour les meilleurs résultats. Plus de 20 000 perdrix et faisans viennent ainsi renforcer la population autochtone.

À noter la saison passée, l'opération de repeuplement en faisans sur les communes volontaires de la zone incendiée. Opération soutenue financièrement par l'association INTERPROCHASSE. Qu'elle soit ici chaleureusement remerciée pour son engagement et l'attention que porte son président Jean Christophe CHASTANG.

Le lièvre est une espèce qui tire pleinement profit de cette harmonisation de la réglementation, ainsi que de l'enherbement massif du vignoble et de l'abandon progressif et continu des produits phytosanitaires qui en leur temps impactait sa dynamique de population. Le lapin de garenne, qui fut la base de la chasse populaire partout en France, continue d'être un dossier majeur pour votre fédération. À noter que la disparité des populations est très compliquée à suivre passant parfois à des surpopulations et sa disparition de certaines zones sans en connaître les vraies raisons (épidémies, prédatons, empoisonnement ?)

Après avoir obtenu le classement gibier de notre jeannot sur 14 communes du sud bazadais, nous avons commencé à réintroduire le lapin au sein de garennes artificielles. Nous pourrons bientôt vous rendre compte des premiers résultats.

Pour conclure, l'ensemble de ces actions prouvent mieux qu'un discours la contribution essentielle des chasseurs au maintien d'une nature fonctionnelle, utilisable par tous les citoyens et régénérée.

La nature ne reviendra jamais celle que j'ai connue et pratiquée dans ma jeunesse. Trop de dégâts irréversibles ont été faits, mais restons les yeux grands ouverts pour aider et faire comprendre que rien ne pourra se faire sans un consensus de toute la société avec ceux qui la connaissent le mieux, ceux qui la façonnent, je pense aux agriculteurs, aux forestiers, sans oublier les chasseurs et les pêcheurs.

Travaillons tous ensemble, Randonneurs, Cyclistes, Pêcheurs, Cavaliers, nous devons impérativement faire connaître nos actions face à d'autres qui souhaitent, écrivent, proposent des lois pour exclure l'être humain de la nature.

Nous, ne resterons jamais les observateurs passifs de cette idéologie, continuons notre travail, partageons notre savoir et faisons adhérer les gens de bon sens, ils sont les plus nombreux.

Je vous remercie de votre attention.

Applaudissements.

H. SABAROT : Merci, Jacky. Je vois que la voix marche mieux que la hanche, et le bon sens est présent. Dieu sait l'investissement personnel que tu as pu mettre dans ce Blayais et la situation n'est pas facile, avec beaucoup de petites sociétés.

Jacky, c'était aussi « Chasse et Pêche en Citadelle ». Il a quand même des faits d'armes puisqu'il chasse le renard dans les douves de la citadelle. Un jour de marché, le Maire de Blaye, Denis BALDÈS, m'appelle et me dit : « *il faudrait que tu dises à ton copain Jacky de faire un peu attention* » parce que le renard était passé au milieu du marché, les chiens par derrière... Vous voyez lorsqu'il y a tous les cageots d'oranges qui volent dans Tintin ? C'était un peu cela. J'avais répondu : « *Comme il ne sait pas parler aux chiens, je crois qu'il a continué* ».

Merci, Jacky, toujours, pour ton engagement avec nous et pour la chasse du Blayais qui te doit beaucoup.

Applaudissements.

H. SABAROT : J'ai le plaisir de compléter la tribune avec Edwige DIAZ, Députée de Gironde, mais aussi Alain ROUSSET, Président de la Région, qui nous fait le plaisir d'être présent, BERNARD LAURET, Grégoire DE FOURNAS, Hervé GILLÉ... Il faudra que Bruno LAFON vienne nous retrouver tout à l'heure. On a quelques services à te demander et je préfère t'avoir en face.

5. Discours Jean-Francis SEGUY (Migrateurs)

Jean-Francis SEGUY : Mesdames, Messieurs, ami(e)s chasseresses et chasseurs,

Je remercie l'ensemble du personnel technique et administratif qui œuvre au quotidien dans notre fédération pour la plus grande satisfaction de tous nos chasseurs ainsi que mes collègues administrateurs pour leur participation à la Commission Migrateurs. Alban MAUCOUVERT et Laurent Nicolas pour les turdidés, Vincent Dubourg et Jacques Roux pour les colombidés, Yannick LABARRERE et Bertrand CARREAU pour les bécasses et Jérôme MARTIN pour le Gibier d'eau.

La saison fut décevante pour la majorité des chasseurs de turdidés et de palombes. Les conditions météorologiques de cette saison, marquée par des vents violents et de fortes précipitations, ont fortement impacté la migration des oiseaux.

Les palombes ont ainsi été contraintes à plusieurs reprises de différer le franchissement des Pyrénées. Elles ont ainsi été observées en Auvergne, dans les Midi-Pyrénées et dans le nord de la France jusque début novembre. La chasse à la palombe en aura donc déçu plus d'un cette année. Le couloir migratoire de l'Atlantique reste mitigé tandis que celui à l'Est se confirme comme étant le plus emprunté, comme cela est le cas depuis plusieurs années.

L'hivernage de la palombe en Gironde se rapproche de la migration. Peu d'oiseaux ont été comptabilisés lors des comptages aux dortoirs en zone agricole et ceux en avion pour la zone forestière. Environ 12 000 oiseaux ont été recensés pour le mois de décembre, idem pour le mois de janvier. C'est bien en dessous de la moyenne depuis 2000, qui se situe aux alentours

des 40 000 palombes par mois. Nous avons pu observer une bonne répartition des populations hivernantes entre la zone forestière et la zone agricole avec des chiffres très proches entre ces 2 zones. Alors que les observations de 2021-2022 étaient largement en faveur de la zone agricole et celles de 2022-2023 en faveur de la zone forestière, ce dernier hivernage vient ainsi rééquilibrer la répartition des effectifs entre les différentes zones.

Il semblerait donc que les oiseaux se soient plus dispersés que les années précédentes, en formant de petits groupes diffus. Les faibles ressources alimentaires sur le territoire (facteur majeur de la présence des oiseaux en hivernage), couplées aux précipitations extrêmes, ont favorisé leur dispersion et les ont poussés vers des zones plus accueillantes, notamment en Dordogne, dans le Gers ou le Lot-et-Garonne.

Les prélèvements s'inscrivent dans la lignée de la saison. Environ 91 000 palombes ont été prélevées pour la saison dont 71 500 au fusil et 10 500 aux filets, ces derniers représentant ainsi 13 % des prélèvements totaux.

En moyenne, 53 palombes ont été prélevées par palombière chassée, soit 22 de moins que l'année précédente.

Concernant les turdidés, si d'importants vols ont été périodiquement observés, la saison fut également très perturbée par les conditions météorologiques. Des vols importants et localisés ont ainsi été observés dans les Landes, notamment, avec des oiseaux venant de l'océan puis passant les cols pyrénéens. Des turdidés furent aussi observés empruntant la vallée du Rhône. Il est cependant aussi possible que certains d'entre eux n'aient pas migré. Globalement, les oiseaux furent peu en mouvement et leur présence fut très faible. Quelques grives musiciennes se sont ainsi réfugiées dans les haies pour se protéger des intempéries. Cette saison, les prélèvements sont en baisse. 0,6 grive musicienne par heure a ainsi été prélevée ainsi que 0,18 grive mauvis par heure par notre réseau de correspondants. Cela équivaut à 1013 grives musiciennes et 318 grives mauvis pour nos correspondants. Cette saison appartient ainsi à la fourchette basse des prélèvements, toutes saisons confondues.

Cela me permet de vous inviter à rejoindre les réseaux de correspondants Grives et Palombes qui auraient besoin de quelques membres supplémentaires. Ces réseaux sont indispensables puisque les correspondants nous permettent de collecter des données sur la saison. Nous les inviterons d'ailleurs à nous rejoindre au Domaine de Pachan pour une soirée « Migrateurs » que nous organisons le mardi 24 septembre.

Enfin, nous ne cesserons de le marteler : l'utilisation du magnétophone est à bannir ! Il est intolérable. Nous resterons intransigeants sur ce point.

Pour le gibier d'eau, cette saison fut l'une des meilleures de ces dernières années même si elle fut impactée par les conditions météo déjà évoquées. De nombreux chasseurs ont ainsi souffert des inondations qui ont endommagé leur installation de chasse.

Comme la saison précédente, la sarcelle d'hiver est l'espèce la plus prélevée, suivie par le canard souchet et le canard pilet.

Concernant la bécassine, on observe toujours une bonne dynamique de populations. Si le manque d'eau pénalise souvent les chasseurs de bécassines, c'est l'excès qui a rendu cette chasse plus difficile cette année.

Je vous rappelle que les prélèvements de limicoles sont une donnée importante et qu'il faut nous envoyer tous vos carnets de prélèvements !

Notre fédération continue toujours le combat pour la chasse des oies en février et soutient la proposition de dérogation pour cette chasse, déposée au mois de janvier auprès de notre ministère de tutelle par l'UNACOM. Nous regrettons par ailleurs que la FNC et son président Willy SCHRAEN ne soutiennent pas cette démarche.

Sur la problématique de l'eau, nous participons sur tous les secteurs, aux réunions pour arriver à une gestion partagée et transparente des niveaux d'eau avec l'ensemble des acteurs du territoire. Notre expertise et notre savoir nous permettent d'être moteurs dans les recherches de solutions pour atténuer l'effet du changement climatique et tracer une feuille de route avec des propositions qui vont dans l'intérêt général. Nous agissons pour qu'il y ait une coordination des acteurs et des usagers de l'eau.

La bécasse, à présent ! Selon les secteurs, les chasseurs au chien d'arrêt qualifient cette saison de correcte à bonne, voire excellente par endroits. De nombreuses bécasses ont été observées cette année tant en migration qu'en hivernage, malgré un décalage de leur arrivée dû sans doute au changement climatique.

Il s'avère cependant que, comme la saison dernière, la présence des mordorées était plutôt faible le long de la côte atlantique, meilleure dès que l'on rentrait un peu dans les terres, abondante du côté est de notre département et très abondante en descendant dans le Sud Gironde.

En conclusion, encore une bonne saison pour les chasseurs de bécasses girondins, marquée toutefois par des disparités fortes selon les zones géographiques. Un bilan satisfaisant qui conforte la stratégie de gestion portée par la fédération.

N'oubliez pas de nous retourner vos carnets de prélèvements !

Je profite de ce moment pour remercier les bécassiers qui ont rejoint le réseau bécasse et nous fournissent des données inestimables.

Je réitère ma proposition auprès de ceux qui souhaiteraient les rejoindre. Correspondants, vous serez les bienvenus et nous nous retrouverons à la soirée « Migrateurs » du mardi 24 septembre.

Je vous souhaite une bonne saison de chasse à venir et je vous remercie de votre attention.

Applaudissements.

H. SABAROT : Merci Jean-Francis pour tout le travail que tu mènes sur ce sujet. Tu as bien fait de remercier l'ensemble des services de la Fédération.

Je peux te garantir que mon regard était tourné vers Monsieur PAILHERE, délégué du Procureur, et lorsqu'il y a eu l'évocation d'être sans pitié sur la chasse au magnétophone, j'ai vu que tu lui faisais plaisir. On ne peut pas défendre ces oiseaux-là tout en étant soumis à ces contraintes.

Merci à tous mes collègues pour ces exposés techniques qui nous ont bien fait prendre conscience de notre action et votre travail tout au long de l'année.

✓ Allocution du président

H. SABAROT : Je suis content d'être là aujourd'hui, et ce, pour plusieurs raisons. Dans les discours financiers, j'ai vu la passion, mais aussi la responsabilité que vous avez eue sur les épisodes forts : l'annonce de notre déficit, les stratégies à mettre en place... Le partage de notre trésorerie est important. Deuxième motif de satisfaction : la salle est bien remplie et notre ami, Jean-Michel RIGAL, nous a bien accueillis. Je prends toujours beaucoup de plaisir, car je connais leur emploi du temps, à accueillir les Parlementaires girondins qui nous font le plaisir de répondre à notre invitation et nos partenaires privilégiés. Viens nous retrouver, Bruno.

Nous avons un premier rang bien rempli. Il est clair que la chasse est un problème de passion, de gestion et de relation. Dans une ancienne vie, lorsque je présidais l'ONCFS, il m'est arrivé de fréquenter des Assemblées générales de chasseurs. Je peux vous dire que c'est lorsque l'on réussit à remplir la tribune que cela fonctionne bien, avec le Conseil Départemental, le Conseil Régional, les parlementaires, la Chambre d'agriculture, les forestiers, etc. mais aussi l'association des Maires de Gironde qui est notre premier support. La République, Bernard, c'est toi ! Aussi, il faut que tu nous la partages sur les sujets qui nous intéressent, mis en avant aujourd'hui par la présence du Général de Gendarmerie que je remercie à nouveau.

Bien évidemment, au premier rang, je vois nos collègues de l'OFB. Bienvenue en Nouvelle-Aquitaine, Monsieur DIDON. Le déplacement n'ayant pas été très long, vous avez un bon bilan carbone. Cela va vous permettre de sillonner notre territoire avec tous les enjeux qu'il comporte.

Merci à Benoît HERLEMONT qui est toujours présent sur les sujets compliqués. Merci à Éric CONSTANTIN. Cela arrange tout lorsque l'on a un délégué interdépartemental qui est aussi chasseur. Même s'il est plus intéressé par la chasse à l'affût ou à l'approche qu'à la chasse avec les grands chiens, il sait s'adapter à tout.

Merci, Monsieur PAILHERE. Votre présence ici conforte notre stratégie de gestion des infractions. On connaît l'engorgement des tribunaux. Par ses contributions pénales, nous apportons au moins une réponse. Ce n'est peut-être pas toujours celle attendue, mais le "zéro sanction" n'existe pas. Il y a toujours quelque chose. Notre ami Claude ne manquera pas de te faire appel pour les 20 ans de la Fédération de Pachan. Je sais que tu as toujours ton diplôme de Monsieur LOYAL.

Je salue également les autres conseillers régionaux, Patrick GUILLEMOTEAU qui a la double nationalité Pessac et Carcans. Ainsi que Pascale, notre élue médocaine et vice-présidente de l'environnement. On t'en a fait voir un peu de toutes les couleurs avec le domaine de Certes et les sangliers. Merci pour tout ce que tu as fait. Merci à Franck DAUBIN qui est Président dans le Médoc.

Mes amis de la Dordogne, mes amis du monde agricole et de la FNSEA, notre assureur, Monsieur Eric PONCEY, ainsi que tous les élus qui nous retrouvent ici. Bérénice, j'ai compati avec ceux qui étaient arrivés.

Je vais conclure.

Ces gens-là, bien sûr qu'ils s'exprimeront, car il faut se savoir être soutenu. Là-dessus, je crois pouvoir dire que lorsque l'on a besoin de quelque chose, on a des interlocuteurs. Dommage que la République ne soit pas gérée à Bordeaux... C'est ce que j'ai dit à Monsieur le Préfet : « *Ce serait plus simple à l'intérieur du périphérique* ». Je suis sûr que cela conduirait à des résultats un peu plus tangibles pour nous.

Beaucoup de choses ayant été dites, je ne vais pas faire de redites. Nos années passent et nos problèmes, quelquefois, s'accroissent. Cela a notamment été fléchi par Jean-François, Thibault et Jacky. Nous continuons à faire face aux mêmes détracteurs et aux mêmes accusations perpétuelles notamment sur nos chasses traditionnelles pour lesquelles j'aurai un couplet un peu plus fourni.

Qu'elle semble loin, l'époque où la chasse constituait un art de vivre à la Française, où les chasseurs n'étaient pas considérés comme la source des maux qui touchent notre biodiversité, mais pour ce qu'ils sont vraiment à savoir des gestionnaires de l'environnement.

Si beaucoup de choses ont été dites sur le volet départemental, je me permettrais de faire un intermède national. En effet, il y a 5 ans que nous avons voté la loi de la chasse. Je vous rassure, nous ne l'avons pas voté en Gironde ni en Dordogne, mais pas mal de nos collègues du sud de la Loire, - on voit une césure s'accroître entre le nord et le sud -, l'avaient rejeté. Au bout de 5 ans, c'est le moment de faire un bilan. On avait beaucoup parlé du permis à 200 euros, fait pour recruter de nouveaux chasseurs. Ceux qui ont mis en place le permis à 200 euros ont oublié qu'il remplaçait celui à 400 euros nous permettant d'avoir des recettes par le fonds de péréquation sur les dégâts de gibier. Pour chasser, l'obtention du permis est la première étape, puis il faut avoir le territoire d'accueil. Cette stratégie qui devait nous permettre de remonter notre pente d'adhérents s'avère négative puisqu'en 5 ans, nous sommes passés de 1 180 000 de chasseurs en France à 950 000. Pardon de tenir des propos un peu pessimistes, mais je me dois de les tenir d'autant plus que nous n'avons pas voté cette réforme. Par ailleurs, elle nous a fait perdre le bénéfice des communes limitrophes.

Lorsque je suis avec vous, je pense toujours à la commune de Dieulivol, mitoyenne du Lot-et-Garonne, et à ce papi qui avait 1 100 euros de retraite et qui chassait avec son voisin de l'autre côté de la route. Ils allaient aux lièvres, plutôt pour les faire courir que pour les mettre dans le faitout. Il aurait fallu qu'il prenne un permis national. Moralité ? Il ne l'a pas pris et il a arrêté de chasser.

Il est vrai que cette stratégie qui nous permettait d'avoir une chasse populaire, adaptée à notre population girondine, à notre population rurale... Ce que j'avais promis, Michel, en son temps, j'avais dit : « *ce n'est pas cela qu'il faut faire* ». Malheureusement, cela s'avère exact. En plus, on voit un centralisme se mettre en place. Pour plaire à mon Président de région, je

lui volerais son expression en disant que le jacobinisme se met en place et nous sommes devenus, pour la chasse, dans des stratégies coloniales.

En effet, lorsque l'on regarde ce qui se passe... Bien sûr, il faut prendre le virage du numérique. Je vois déjà des fédérations qui ne prendront plus les permis que par internet. Je connais votre moyenne d'âge, je la vois dans la salle. Je le vois, c'est vous ! Comme je l'ai dit tout à l'heure, vous aurez peut-être besoin du cousin ou du petit-fils pour vous aider dans vos démarches. Tout cela va trop vite. Beaucoup l'ont écrit et le disent mieux que moi : la chasse doit s'exercer dans son pré, dans son bois. C'est ce ferment qui nous permettait de vivre en Gironde. Maintenant, je dois dire qu'il vaudrait mieux la gérer à Bordeaux qu'à Issy-les-Moulineaux.

J'entends les propos du Président SCHRAEN que je ne partage pas sur un certain élitisme du nord de la Loire. Les chasses traditionnelles dont je parlerai par la suite, il en porte quand même la responsabilité notamment l'an dernier sur les alouettes. Hervé GILLÉ le sait pertinemment. Florent BOUDIÉ avait fait une belle démarche. D'ailleurs, il s'excuse d'être absent aujourd'hui. Il nous soutient beaucoup (lorsque l'on m'a dit au ministère que les seuls qui ne l'ont pas demandé, c'est votre Président national. Alors, il est vrai que l'on ne chasse pas à la matole, on ne chasse que l'alouette au filet).

Je voulais dire aussi que la Gironde, seule Fédération avec plus de 30 000 chasseurs, pèse autant que le Territoire de Belfort alors qu'ils sont 1 000. À Paris, je n'ai qu'une voix. Ce n'est pas une voix pour un chasseur, mais une voix pour une fédération. Malgré tout mon respect, je crois que la richesse est davantage due par les 30 000/35 000 chasseurs girondins que vous représentez plutôt que par les 1 000 chasseurs du Territoire de Belfort.

Tout cela nous amène peut-être, très certainement, dans les années à venir, sur un permis national unique. Il faudrait prendre la mesure de tout cela. Et pourquoi pas l'Assemblée générale des Chasseurs de France au Stade de France...Je crois que plus l'on s'éloigne et plus l'on s'éloigne de notre loisir, notre plaisir et notre volonté de travailler tous ensemble. Je suis un peu dur en vous disant cela. J'en vois certains qui acquiescent au premier rang, mais n'étant pas en campagne, je peux dire la vérité. Je peux dire tout ce sur quoi il va falloir que nous soyons vigilants dans les moments à venir. Mais soyez confiants en notre vigilance au niveau de votre Fédération, car c'est bien la vôtre, pour défendre nos valeurs fortes à savoir la chasse traditionnelle et la chasse populaire.

Je me suis perdu dans le discours, mais je vais le reprendre, car Marie ANGOT pourrait me faire des reproches.

Notre volonté, le triptyque sur lequel nous nous asseyons, c'est la sécurité pour tous. Je crois que le contrat que nous avons signé avec la Gendarmerie est là pour le prouver. Le nombre des accidents est en très forte baisse. On peut dire que l'on va tendre vers le "zéro accident". Il faut le dire, il faut y aller ! Mais là, je crois que tous les efforts que vous faites en termes de sécurité et de balisage ainsi que les efforts de la Fédération en termes de formation, et qui nous occupent beaucoup, que ce soit pour la formation décennale ou en battue. Nous ne sommes pas pour le partage de la nature. Nous sommes pour que tout le monde puisse vivre

ensemble. Nous ne sommes pas un jour pour les chasseurs, un jour pour les randonneurs, un jour pour les cyclistes...

Notre département est beau. Notre département rassemble de grandes valeurs patrimoniales ou géographiques. Sur ce volet-là, vous avez été nombreux à nous suivre. Lorsqu'un député girondin (en plus !) a porté un projet de loi pour interdire la chasse le dimanche, il a fait long feu. Cela n'a pas été repris. J'ai dit à Nicolas THIERRY : « *De quoi vas-tu te mêler ? Tu sais que la chasse se pratique beaucoup sur les territoires privés* ». Nous avons la chance que les forestiers, les agriculteurs, tout le monde nous laissent chasser. Cela a été mis au rebut, mais les fantômes rôdent toujours. Cela doit nous conduire à être exemplaires dans notre pratique et exemplaires dans notre communication. Là-dessus, je sais que je peux compter sur vous.

Deuxième volet : la chasse du grand gibier dont Thibault a largement parlé. Je vois l'attaché parlementaire de Florence LASSARADE qui nous aide beaucoup, dans toutes les démarches que nous pouvons faire auprès de nos ministres de tutelle. Je le répète : vous êtes dans une chasse de service public. Vous êtes dans une chasse où il faut gérer les dégâts sur le champ, éviter que les cerfs emboutissent les pins, éviter que le sanglier traverse la route à 1h du matin lorsque vous rentrez chez vous, etc. Tout cela, c'est vous qui le faites. Ce sont les chasseurs qui le font ! De grâce, laissez-nous notre chasse de loisirs ! Aller à la bécassine dans les marais du Blayais, passer une journée aux pentes à l'alouette, surveiller les palombes à la palombière, faire courir le chien derrière un faisan, s'occuper des lièvres... Tout cela représente notre chasse de loisir. Le fond de votre ADN médocain, c'était un chasseur de migrateurs et de petits gibiers. Vous êtes devenus un chasseur de gros presque par accident. La seule chose qui vous distingue des autres, c'est que vous n'avez pas besoin de chaussettes à pompons pour chasser chez nous. On vous prend avec les bleus et la paire de bottes.

En disant cela, savez-vous ce que cela signifie ? On a démocratisé cette chasse. On l'a rendu disponible à tous pour un prix modique. Il faut parfois rajouter un 0 au prix du bracelet de cerf par rapport à La Seine-et-Marne ou Compiègne. Nous tenons à maintenir cela ! Je suis conscient que nous sommes dans une mauvaise passe. C'est un peu compliqué parce que l'on vous met la pression sans vraiment vous récompenser sur la chasse de loisir même si nous avons d'autres idées à vous soumettre.

Ensuite, la sécurité et cette régulation, j'en ai parlé. Merci encore à Bruno et à Jean-Louis. Ce n'est pas vous qui faites le cours de la bourse à Chicago. C'est bien dommage. J'ai connu des périodes très compliquées avec les forestiers et l'on avait parfois peur de se rencontrer. Cela a bien changé. Merci, Bruno, pour tout ce que tu fais.

Sans transition, je souhaiterais évoquer avec vous la question du petit gibier. Nous n'allons en effet pas revenir à l'agriculture de 1930 ! Nous sommes passés en 50 ans de 4 millions d'agriculteurs à 400 000 industriels agroalimentaires. On paye pour remettre la haie, mais on a payé pour l'arracher. Votre Fédération s'investit beaucoup là-dessus. Nous sommes fiers de nous inscrire dans le programme Néo Terra pour nos subventions et le maintien de tous ces milieux. J'ai des exemples où cela a progressé notamment dans le Blayais. J'ai connu l'effondrement des populations de lièvres dans le Blayais et je connais maintenant sa renaissance. Pourquoi ? Il suffit de vous promener pour voir que les bandes enherbées ont

repris leur place. Tout cela est de nature à montrer que lorsque l'on a de petits réflexes, on y revient. Bravo et merci aux viticulteurs du Blayais qui nous ont suivis ainsi que Jacky.

Ensuite, et Jean-Francis l'a parfaitement développé par rapport au gibier migrateur, l'isotherme 0 est en train de remonter. Même si nous ne pouvons pas faire beaucoup de choses... Mais heureusement que nous ne pouvons pas faire la pluie et le beau temps. Déjà que l'on ne s'entendait pas très bien, je me demande ce qui arriverait. En Gironde, il y a deux choses qui font migrer un oiseau migrateur : l'isotherme 0 ou le besoin de nourriture. Le meilleur exemple est la palombe que l'on voyait exclusivement passer. Maintenant, elle a le double statut de gibier migrateur et gibier sédentaire. Vous avez tous des palombes qui nichent dans vos jardins. Cela montre bien qu'elles ne nécessitent pas l'envie d'aller passer l'hiver, dans la réserve naturelle de Doñana, à la limite de l'Espagne et du Portugal si elles ont de la nourriture ici. Donc, il faut s'adapter. Il y aura de bonnes réunions et des moins bonnes. Ce n'est pas souvent dans le Blayais que vous devez avoir des vanneaux et des pluviers, mais, dans les 10 années qui viennent, il y aura une année où ils vont se faire attraper. Il faudra prélever avec beaucoup de modération. Là-dessus, je compte sur vous. Et, espérer que le froid s'arrête à Angoulême pour que les services ne nous ferment pas la chasse en ce moment où l'on peut profiter de certaines espèces.

En plaisantant, je l'avais dit au Préfet FRÉMONT : « *Que voulez-vous ? Que le froid s'arrête à Poitiers* ». C'était une période de froid entre Noël et l'An. C'était un peu compliqué parce que les chasseurs étaient dans la cuisine à tourner autour des femmes. Pendant les vacances, cela mettait le bazar. J'aime bien vous faire rire de temps en temps puis revenir dans le sens de l'histoire...

Le gibier migrateur et le gibier d'eau : sujet particulier ! Jean-Francis en a parlé par rapport aux zones humides. Je salue le travail fait par Emmanuel ROBIN qui est présent dans la salle. Vote Fédération va bientôt fêter son millième hectare de propriété par le biais de la Fondation. À quoi servent les propriétés que nous achetons ? Tout d'abord, quelques fois, pour les soustraire à des remembrements vis-à-vis de certaines cultures un peu trop envahissantes dans des milieux où elles n'ont pas leur place. À ce niveau-là, nous remettons en eau et nous rentrons dans les ASAD de gestion des marais. Compliqué ! Aussi, nous installons des éleveurs pour de l'agriculture extensive. Nous travaillons avec des personnes pour récolter des joncs. Nous entretenons sans que cela ne coûte rien à la société pour redonner à la nature. Là-dessus, nous sommes beaucoup aidés notamment par l'Agence de l'Eau Adour Garonne qui a fait du maintien des zones humides une de ses priorités. Nous sommes bien aidés aussi par le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, le Conseil Départemental de la Gironde, par l'État, la DDTM, etc. Tout cela nous permet d'avoir de bien belles expériences. Je vais notamment en citer une qui va faire plaisir à notre Président régional. Dans les marais du Nord Médoc, sur la commune de Vensac, où nous portons le projet, avec l'Agence de l'Eau, de reméandrer le circuit historique du canal du Gua afin de remettre en eau des zones à côté.

Tout cela, il faudrait que nos opposants l'entendent car nous le faisons avec votre argent et celui des collectivités. Vous savez, un bon gestionnaire, il ne faut prélever que l'intérêt du capital... sauf cette année où l'on a un peu tapé dans le capital, mais c'était exceptionnel. L'intérêt du capital, c'est quoi ? Ce sont quelques belles nuits de tonnes que l'on a passées

pour, finalement, avoir des prélèvements largement supportables par les espèces. Car, lorsque ce n'est pas supportable, il y a des critères, l'UICN, des listes rouges des oiseaux nicheurs et des oiseaux qui ne le sont pas... Jérôme WERNO m'avait abreuvé d'une littérature sur cette complexité. J'ai voulu montrer mon savoir à Paris au Conseil National du Conservatoire des Habitats. Je ne sais pas si j'ai réussi à les convaincre, mais ils n'ont pas osé remettre ma parole en doute tant c'était compliqué et que je parlais en étant convaincu. Quelquefois, tout est dans l'action et tout est dans l'air.

Il me reste à évoquer avec vous le chapitre des chasses traditionnelles. Je commencerais par l'alouette... La synthèse serait de dire : foutez-leur la paix ! Cela s'est bien passé durant 40 ans. Je suis un pro-européen convaincu lorsque je vois les enjeux que nous avons à relever. Que ce soit l'Europe par le biais d'une directive qui a vécu pendant 40 ans, que l'on vienne dire : *« Ah oui, mais les prélèvements de l'alouette au filet, c'est illégal par rapport à la dérogation parce qu'il y a d'autres possibilités de faire ces prélèvements »*. Savez-vous quelles sont ces « autres possibilités » ? L'alouette n'étant pas protégée, c'est le tir au fusil ou l'élevage. Et donc, sanction. Nous attendons l'arrêt définitif du Conseil d'État programmé le 6 mai.

Nous avons essayé, nous avons mis un arrêté... Mais on nous dit que la directive date de 1979. Elle a plus de 40 ans. Je crois qu'il est temps qu'il y ait une démarche nationale vis-à-vis des Parlementaires européens, du Commissaire européen.

Je prends un exemple. Dans le Monde d'avant-hier, il y avait un article en pied de page sur le Pacte vert et la mise à mal de certaines stratégies environnementales par rapport à l'Europe. Que vois-je ? Tout compte fait, les agriculteurs qui sont sur moins de 10 hectares n'auront pas de contrôle. On les laissera un peu tranquilles. Mais nous, c'est moins de 10 hectares que l'on a ! Notre filet de pente fait moins de 1 hectare. Alors, qu'on nous laisse tranquilles aussi ! Nous respectons tous les critères. Nous n'avons pas de matoles chez nous. Nous respectons les critères de la sélectivité et je parle sous le contrôle de l'OFB. J'ai regardé les prises accessoires dans les archives de l'ONCFS. On regarde ce qui se pose. On ne ferme pas sur la mésange ou le pipit. On attend l'alouette. Elle y est, on active le filet.

Ensuite, nous avons interdit le tir au fusil depuis les cabanes à pente de façon à ce que les appelants pour les alouettes ne puissent pas servir pour le tir. Qu'on laisse cela uniquement aux puristes !

Ensuite, les prélèvements. Ce n'est pas la chasse aux pentes qui a conduit à la diminution des alouettes, ce sont beaucoup d'autres choses. Nous avons une règle, à savoir le 1% de la mortalité naturelle des espèces. Par ailleurs, l'alouette n'est pas sur la liste rouge des espèces protégées. Si elle était tant en danger, on l'aurait mise en espèce moratoire et le problème aurait été réglé. Là, on essaye de jouer un peu par des artifices. On tourne en rond et les chasseurs s'impatientent.

Je remercie tous les Parlementaires qui avaient fait le déplacement à Pachan l'an dernier, le 1^{er} octobre pour l'ouverture. Mais c'est complexe puisqu'il y a un arrêté-cadre. Il faut que ce soit le ministre qui fixe un quota, puis le Préfet qui ouvre. On avait demandé la simplification de tout cela. Qu'on laisse tranquilles les 200 ou 300 chasseurs de pentes que l'on a dans le

département ! Cela va s'éteindre tout seul. Mais on n'a pas le droit de venir embêter ces gens-là d'autant que cela conduit quelquefois à un ressenti négatif sur nos institutions.

Quant à la palombe, et je rassure le Président de Belin-Bélieu que je vois hocher la tête, il n'y a aucun contentieux ouvert à ce jour contrairement à ce que peuvent dire certains voisins. Il n'y a pas de contentieux ouvert. La palombe au filet ouvre du 2^e dimanche de septembre au 20 novembre (fermeture par arrêté préfectoral). Ensuite, il y a un arrêté-cadre ministériel. Je suis convaincu que l'arrêté-cadre sur lequel nous avons travaillé va être sanctionné par le Conseil d'État le 6 mai.

Pour la palombe, on ne peut pas nous dire que c'est un problème de population. Population pléthorique ! Cela nous conduit cette année à la classer dans les ESOD par rapport aux semences de printemps pour les dégâts qui sont faits. Ce n'est pas pour aller tirer les palombes lorsqu'on le veut, mais plutôt pour bien montrer notre proximité avec le monde agricole afin d'agir. Ce n'est donc pas un problème de population ni de sélectivité. Je ne vais peut-être pas assez à la palombière, mais pour y aller quelquefois, c'est un jeu. Lorsque vous en avez 2 sur le sol et 10 dans l'arbre, vous voulez attraper les 10. Vous voulez tout attraper et bien souvent elles s'envolent. La palombe, c'est chez nous. Rue du Faubourg Saint-Honoré, on ne connaît pas la palombe, on ne connaît que le pigeon ramier.

Je vois mes voisins de Dordogne qui rigolent. Ils n'ont pas le droit de chasser en palombière, mais lorsque je regarde les tableaux qu'ils font, ils feraient pâlir beaucoup de palombières. Dans l'étude qui a été faite par Marylou TERLIN, Jérôme WERNO et tout le service technique, on voit que 80 % des prises en palombière se font au fusil et 20 % se font au filet.

Je voulais conclure là-dessus, en remerciant à nouveau tous les services de l'État qui nous accompagnent tout au long de l'année avec les collectivités. Dire un mot également sur le permis à 0 euro que nous continuons de maintenir.

Tout à l'heure, en aparté, le Général de la Gendarmerie m'a demandé le pourcentage de femmes qui chassent. Je lui dis le chiffre et il me répond : « pas assez ». Nous sommes en train de réfléchir à certaines innovations. La chasse à l'arc plaît beaucoup. La chasse à l'affût, la chasse à l'approche... La Gironde prend 20 000 habitants par an avec tout ce que nous amène le TGV. Il y en a bien qui doivent être chasseurs. Aussi, il faut développer des pratiques où l'on y va 2h le matin et 2h le soir. Je fais confiance et je demande au Conseil d'Administration, à mes collègues et aux services d'être novateur. Il faut que l'on en attire davantage. Avoir le permis, c'est bien, car c'est être fidèle, mais si vous en avez, ne les mettez pas à côté de la grange où il n'est jamais passé un sanglier. Lorsque l'on revient à la maison avec une côte, c'est moins valorisant que lorsque l'on fait dépasser la tête ou la queue d'un faisan. Cela fait davantage "chasse". Pensons à tout cela, tout ce gibier a de l'avenir.

J'entends dire que certaines fédérations veulent interdire le gibier de tir. Non ! Nous, nous voulons l'arranger, l'agrémenter. Vous savez, interdire le gibier de tir, c'est là où va le papi avec son épagneul et son copain le dimanche matin qui ne peut plus y aller parce qu'il n'a plus le permis. Et, qu'est-ce qui gêne ? Rien ! Pour tous ceux-là, faisons front, faisons corps ! On a encore un peu l'énergie pour défendre tout cela.

Merci encore pour votre solidarité et votre engagement derrière nous. Merci beaucoup.

Applaudissements.

✓ Questions d'intérêt général

H. SABAROT : Je vais répondre aux 5 questions diverses.

160ACCA EYNESE, M. BOURBON Jacky

Pourquoi les cartes de chasse ne sont-elles pas délivrées avec le plan de chasse pour une question d'assurance et de responsabilités juridiques pour l'ouverture du sanglier au mois d'août ?

H. SABAROT : Les cartes de chasse ne sont pas millésimées. C'est vous qui les tamponnez. Aussi, vous pouvez les commander à réception de votre bon de commande. Il n'y a pas d'empêchement. Les personnes qui sont au guichet ont eu la commande passée.

257ACCA LUGAIGNAC, M. ROBIN Jean-Louis

Pourquoi avoir déplacé un lieutenant de louveterie qui rendait beaucoup de service à notre ACCA et était apprécié de tous ?

H. SABAROT : Les services me disent qu'ils ne peuvent pas répondre à cette question précisant qu'il faut interroger directement la DDTM.

284ACCA MIOS, M. GATINOIS Rémy

- *Assurance : Le cabinet PONCEY fait intervenir la responsabilité chasse du propriétaire des chiens en cas d'accident – difficile à identifier, cela jette le trouble.*
- *Ne peut-on pas faire correspondre les limites des UG (2 et 3 pour Mios) avec les limites de la commune ?*

H. SABAROT : Je réponds plus facilement à votre dernière question. Les UG sont délimités par le tracé de l'autoroute et celui de la LGV. Cela fait des poches. Désolé, mais nous sommes obligés de travailler sur des espaces géographiques bien définis.

Concernant l'assurance, c'est un sujet compliqué. Nous l'avions mis en place il y a une vingtaine d'années. Nous assurons tout le monde. Pourquoi ? Parce que nous avons été coincés à Noaillan. L'ACCA n'était pas assurée et il y avait eu des dégâts. L'ACCA n'ayant pas d'argent, il avait fallu que l'on paye. L'assurance des sociétés de chasse est déficitaire, car c'est incroyable tous les sangliers qui peuvent défoncer les clôtures ou lorsque l'on se brûle en faisant la soupe pour le repas de chasse... Aussi, nous essayons d'aller au plus facile. Je reconnais que c'est parfois un peu limite, mais lorsqu'il y a des sujets vraiment compliqués, je m'entretiens personnellement avec Monsieur PONCEY. On arrive toujours à trouver le bon compromis.

302ACCA NEAC, M. BUBIEN Vincent

Il serait souhaitable de refaire un carnet ou classeur type « vade-mecum » qui reporterait tout au long de l'année les dates et obligations inhérentes des présidents d'ACCA.

H. SABAROT : Réponse : c'est une bonne idée. Donc oui, parce que c'est de plus en plus compliqué. Nous allons voir pour travailler là-dessus. Le message est bien compris. Je vous sais très attentif, Monsieur BUBIEN, à nos réunions de secteur. Je salue à nouveau mon ami Raymond qui est présent. Satisfaction sera donnée.

395ACCA ST-ESTÈPHE, Mme Léa LASSERE

Serait-il possible d'être davantage accompagné pour faire face aux personnes venant chasser sans carte (et même sans permis) ?

H. SABAROT : Je lui ai dit de se mettre en rapport avec le capitaine commandant de Gendarmerie. Nous essayerons de lui donner satisfaction.

451ACCA SAINT-MICHEL-DE-FRONSAC, M. JOUBERT Alain

Est-ce qu'il est possible d'avoir un comptage sur lièvres et chevreuils ?

H. SABAROT : Je m'adresse à Nicolas SAVARY au service technique. S'il demande cela, c'est parce qu'il y en a trop ou pas assez. Il faudra tirer l'explication scientifique.

✓ Discours des politiques

H. SABAROT : Je vais commencer par donner la parole à Bruno LAFON. On terminera par les politiques et les parlementaires.

○ **Bruno LAFON, Président de la DFCI**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Juste pour vous dire, Monsieur le Président l'a dit, que les relations avec les forestiers sont aujourd'hui bonnes. Il y a encore sur certains secteurs quelques escarmouches, mais aujourd'hui, les relations sont excellentes.

Pourquoi le sont-elles ? D'abord parce que nous avons réussi à trouver et à faire passer le message qu'il fallait que l'équilibre puisse être réalisé, mais aussi parce que nous défendons ensemble la ruralité et les espaces. Cela s'est vu lors des incendies. Cela a d'ailleurs été un élément impressionnant qui nous a beaucoup aidés lorsqu'il a fallu assumer cette garde du feu sur des espaces compliqués. Aujourd'hui, c'est organisé. Vous faites partie des éléments importants. Et comme cela a été signé avec la Gendarmerie et le Général, nous avons nous-mêmes travaillé à la prévention pour intégrer un certain nombre de personnes dont vous faites partie.

Aujourd'hui, je suis obligé de vous dire que la forêt comme la chasse est de plus en plus acculée et menacée. Nous sommes menacés dans notre bien lui-même. Pour certains, la forêt pourrait être voulue comme un bien commun. Mais, je le dis ici, derrière chaque arbre, il y a un propriétaire privé ou public. On ne fait pas ce que l'on veut. Vous êtes nos ayants droit. Je

l'ai toujours défendu et je continuerai de le faire tant que je serais Président. Nous avons besoin de vous ! C'est la raison pour laquelle nous défendons la chasse populaire et que nous ouvrons nos territoires. Ce n'est pas toujours facile de faire passer ce message. En ce qui me concerne, je considère que si nous ne sommes pas ensemble à défendre cet espace, un jour, nous le payerons cher.

Pourquoi vous dis-je cela par rapport à la forêt ? Je pourrais développer longtemps, mais il y a beaucoup d'interlocuteurs après moi et je ne prendrais pas de temps. Aujourd'hui, nous faisons face à des environnementalistes qui veulent d'abord saisir nos biens et faire en sorte que nous ne puissions pas faire ce que nous voulons sur nos propriétés. C'est insidieux, mais nous y arrivons petit à petit. Nous sommes les premiers à reconnaître qu'il faut, comme vous, faire évoluer nos pratiques. Nous le faisons en termes d'aménagements du territoire notamment sur les fossés. Je fais partie de ceux qui demandent à nos collègues notamment en termes de défense des forêts contre l'incendie, lorsque l'on refait des pistes forestières, etc. de faire en sorte que les grands fossés que nous faisons à une époque soient un peu plus assouplis, un peu moins rectilignes et qu'ils gardent l'eau dans la forêt parce que nous allons en avoir besoin.

Nous n'avons pas besoin de donneurs de leçons en termes forestiers. Nous nous sommes aperçus après les grands incendies qu'il y avait beaucoup de personnes qui connaissaient le milieu forestier parce qu'il n'y avait presque que des forestiers. Mais aujourd'hui, nous avons besoin, ensemble, de défendre ces territoires et notre patrimoine. Si beaucoup s'y intéressent, c'est parce que je crois que nous avons su le conserver et rendre cette région merveilleuse. Certes, ce massif des Landes de Gascogne doit évoluer, mais il est aujourd'hui la première forêt française. Grâce à vous et avec vous, nous pouvons l'entretenir.

Merci. Bonne continuation.

Applaudissements.

H. SABAROT : Merci, Bruno. Tu fais partie de la famille.

- **Jean-Louis DUBOURG, Président de la Chambre d'agriculture**

Bonjour à tous,

Comme l'a dit Henri à plusieurs reprises ainsi que divers intervenants, je voudrais souligner et rappeler la proximité qu'il y a entre le monde agricole et le monde de la chasse. Je souhaite également aborder quelques points qui ont déjà été soulevés ici.

Tout d'abord, les dégâts sur les cultures et l'indemnisation et l'agrainage nécessaire pour protéger les cultures des dégâts de sangliers. C'est très important que ce soit fait. D'une part, pour les agriculteurs parce que c'est toujours délicat de voir ses cultures détruites, mais aussi parce que cela vous impacte directement puisque c'est vous qui payez les indemnisations. Il faut que ces opérations-là soient faites avec sérieux, et c'est en ce moment que cela doit être fait. Dans la plupart des cas, je sais que c'est fait. Au niveau de la Chambre d'agriculture,

sachez que les agriculteurs sont prêts à vous aider, vous simplifier la vie pour limiter ces dégâts et les conséquences que cela peut avoir.

Second sujet : les dégâts liés à la tuberculose bovine et à la présence d'animaux qui contaminent les élevages. Un sujet dramatique pour les éleveurs concernés : Alban l'a dit : 6 élevages ont été contaminés depuis le début de l'année, avec abattage complet du troupeau ce qui est synonyme de mise à l'arrêt de l'activité pour les agriculteurs, mais aussi de désarroi complet et une absence de revenu ou de chiffres d'affaires puisqu'il faut, dans la plupart des cas, reconstituer le troupeau, faire un vide sanitaire, etc. Les indemnisations sont parfois conséquentes dans ces cas-là.

Même si vous êtes concernés de loin, je veux rappeler l'importance de votre action sur la destruction des blaireaux qui contaminent et propagent cette maladie sur l'ensemble du département. Nous ne sommes pas un département d'élevage très important, mais il y a quand même des élevages où il y en a partout dans le département. C'est important pour vous de participer à cela. Les agriculteurs attendent les résultats de votre action. Ils suivent cela avec intérêt.

Deux autres points que je voulais souligner : la participation de la régulation des niveaux d'eau dans les marais. Cela a été évoqué. On a parfois quelques petits différends arbitraires entre agriculteurs et chasseurs, mais je sais que cela se passe plutôt bien dans l'ensemble lorsque les personnes arrivent à se parler. C'est souvent une affaire de relation humaine à établir. Sachez que la Chambre d'agriculture et les syndicats agricoles représentatifs sont attentifs à ces situations. Nous essayons de résoudre cela.

Ensuite, un point qui ne m'a pas semblé avoir été abordé aujourd'hui : les chasses en milieu périurbain avec des zones agricoles. Il est très compliqué d'intervenir au milieu des lotissements et des maisons près de Bordeaux métropole alors qu'il y a des zones agricoles et des dégâts de gibiers (sangliers et ragondins essentiellement). Il y a une action à développer dans ce secteur-là, peut-être avec des moyens différents à mettre en place. On va y arriver pour les agriculteurs avec votre aide. Je vous en remercie par avance.

Je vous remercie pour votre attention.

Applaudissements.

H. SABAROT : Merci, Jean-Louis. Tes propos ne surprennent pas. Le partenariat avec la Chambre d'agriculture a toujours été un des points forts de notre Fédération.

- **Bernard LAURET, Président de l'Association des Maires de la Gironde**

Madame la Sous-Préfète,
Monsieur le Président, cher Henri
Mesdames et Messieurs dans vos grades et fonctions respectifs,
Mesdames et Messieurs,

Au nom des Maires de la Gironde, c'est toujours un plaisir pour moi d'être parmi vous et surtout, représenter vos Mairies puisque vous êtes toutes et tous des administrés de ce beau département. Comme cela a été dit par Bruno et Jean-Louis, c'est vrai que nous devons travailler ensemble. Henri l'a dit également à tous ceux qui sont à la tribune. L'intérêt est de travailler ensemble pour le bien-être de nos administrés et vous en faites partie.

Vous en faites partie parce que vous régulez ce gibier sur nos territoires de la Gironde notamment le gibier à poil qui dévastent nos champs et nos cultures au quotidien, et il coûte cher. Nous avons travaillé avec Henri et j'ai écrit à Monsieur le Préfet, Madame la Sous-Préfète, pour voir si l'État pouvait accompagner l'association des chasseurs puisque la somme que vous donnez pour l'équarrissage de ce gibier que vous tuez (et l'on ne sait plus quoi en faire) est conséquente. Henri m'a parlé de 150 000 euros l'an dernier. L'association des Maires est prête à participer à vos côtés, mais pas seule. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes retournés vers l'État pour savoir si c'est la DDTM ou la DDPP. Là aussi, il y a un problème sanitaire important sur notre département. On veut bien participer à vos côtés, Mesdames et Messieurs les chasseurs, mais pas seuls. C'est pourquoi j'en parle.

Je voudrais également attirer votre attention, cher Henri, sur le fait que le département de la Gironde change de physionomie depuis quelque temps, avec les 8 000 hectares de vignes qui vont être arrachés. Ces vignes vont être arrachées avec des aides qui vont être gelées pendant 20 ans. N'est-ce pas, cher Jean-Louis ?

Qu'est-ce que cela va devenir ? Des jachères. Les viticulteurs auront-ils les moyens de les entretenir ? Là aussi, je pose une question. Il y a également ceux qui refuseront les aides afin de pouvoir être libres de faire ce qu'ils veulent. Je vous alerte. C'est ce que mes collègues Maires me font remonter. Là aussi, un souci. Je le dis très clairement, nous allons avoir besoin de vous pour savoir ce que l'on va faire de tout ce gibier.

Je ne vais pas être très long, parce que nous sommes nombreux à vouloir prendre la parole. Merci encore et au plaisir de vous retrouver l'année prochaine.

Applaudissements.

H. SABAROT : Merci, Bernard. Je te signale que nous aurons un stand au SELAQ cette année. Nous avons été sollicités par ta Directrice. Je crois que c'est le moment de faire passer les messages et montrer le partenariat du monde agricole avec les élus. Nous avons donc pris un stand. Marie et nos administrateurs ont préparé un flyer avec notre rôle. Nous serons présents.

Je vais maintenant donner la parole à Madame GUINAUDIE qui représente le Conseil Départemental pour Jean-Luc GLEIZE qui a toujours été avec nous pour défendre la chasse. D'autant qu'il connaît bien la chasse à la palombe en tant qu'ancien Maire de Captieux. Il m'a dit : « *Tu peux être tranquille sur mon soutien* ».

À vous.

- **Jean-Luc GLEIZE représenté par Madame Valérie GUINAUDIE pour le Conseil Départemental**

Valérie GUINAUDIE : Merci, Monsieur le Président.

Mesdames, Messieurs,

Je prends la parole au nom de Jean-Luc GLEIZE qui est excusé ce matin. Je salue la présence de Pascale GOT, Vice-Présidente du département qui m'a chargée du petit mot pour le département, en compagnie de mon binôme qui est derrière, Louis CAVALEIRO, Conseiller départemental du canton de L'Estuaire.

Ce canton de L'Estuaire, et particulièrement les marais de L'Estuaire dont la chasse fait partie intégrante, à la fois des paysages et de notre vie quotidienne.

Comme vous le savez, le Président l'a rappelé à plusieurs reprises et je l'en remercie, le département de la Gironde mène une politique de préservation de la qualité des sites, des paysages, de la biodiversité et des milieux naturels, et accorde une place légitime à des partenaires qui œuvrent comme vous et contribuent aux mêmes objectifs. La Fédération départementale des Chasseurs de la Gironde, association agréée protection de la nature, dont l'objet statutaire est notamment de participer à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental et à la protection de la faune sauvage et de ses habitants, fait bien entendu partie de ce réseau de partenaires que je qualifierais de privilégiés. Ce partenariat va être bientôt renouvelé. Il traduit notre ambition commune à préserver les espèces naturelles, la biodiversité et la faune sauvage, et plus particulièrement les zones humides comme ici dans les marais du Blayais.

- Par un soutien financier, sur la période de la dernière convention qui allait de 2018 à 2023, ce sont 246 000 euros qui ont été accordés par l'Assemblée départementale à la Fédération de chasse pour des actions particulières telles que des plans de gestion ou des programmes de suivi.
- Par des actions foncières en faveur des milieux naturels et des paysages à travers les zones de préemption des espaces naturels sensibles. Le département de la Gironde s'appuie sur les locaux que vous êtes pour faire valoir son droit de préemption et favoriser la constitution d'unité de gestion cohérente, accessible au public et éviter un parcellaire dispersé dont la gestion est particulièrement complexe.

Je ne citerais que 2 exemples des actes de travail de votre nouveau plan pluriannuel d'action pour les 10 prochaines années sur notre canton de L'Estuaire, traduisant ce partenariat :

- le maintien de la politique d'acquisition par une veille foncière active. C'est important de pouvoir être vigilant sur les ventes afin d'avoir le réflexe d'acquérir les parcelles utiles et nécessaires à la gestion des espaces notamment dans ces 5 périmètres prioritaires que ce sont le Blayais, le Nord-Médoc, Arcins, Reysson et le Moron ;
- le renfort d'une politique d'acquisition dans les palus du Moron qui nous sont chers sur le canton de L'Estuaire avec les partenaires fonciers locaux.

Cette politique foncière à des fins de conservation des zones humides de la Gironde est essentielle pour la préservation de la biodiversité des espaces faunistiques. D'ailleurs, vous l'avez rappelé à plusieurs reprises. On sait, ô combien, les zones humides jouent un rôle majeur dans la réduction de l'impact du réchauffement climatique en permettant de retenir l'eau et limiter ainsi les crues et les sécheresses.

Enfin, notre partenariat porte sur la gestion des zones humides et des espaces naturels. Le département soutient des actions territoriales en faveur des habitats de la faune sauvage et de la biodiversité mises en œuvre par la Fédération de Chasse de la Gironde et ses structures partenaires. Nous participons également à la mise en œuvre des actions de plans de gestion des propriétés de la Fédération avec la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage. Sur certains espaces naturels sensibles, propriétés du département, des conventions cynégétiques avec les associations locales de chasse précisent les partenariats.

Vous l'aurez compris, la Fédération de Chasse et les chasseurs sont, pour nous, élus départementaux, des partenaires du quotidien. Sur notre canton, des sujets restent encore à travailler, toujours dans un esprit de dialogues et d'échanges. Je pense plus particulièrement au sujet de la gestion des Marais de la Vergne.

Pour terminer, et parce que je suis également Maire, je voudrais saluer le rôle des ACCA et des sociétés de chasse dans les communes, partenaires de la régulation des espèces et de la préservation des espaces. Aussi, vous l'avez également salué Monsieur le Président, pour leur rôle dans leur implication pour la défense des incendies notamment en 2022, mais je sais que les choses se mettent en place. On continue à travailler pour cela.

Nous restons donc à vos côtés pour vous aider à la défense à l'acceptation de la chasse. Je voulais vous donner l'exemple de ma commune où le Conseil municipal des jeunes accueille régulièrement le Président de l'ACCA communale, Philippe DELMAS, pour partager et échanger sur cette réappropriation de l'espace qui n'est pas du partage, mais plutôt du vivre ensemble. Vous l'avez dit et je partage cette vision. Il est important de commencer à partager ces valeurs à notre jeunesse qui, je l'espère, viendra garnir vos effectifs.

En tout cas, je vous souhaite une bonne saison pour le mois de septembre et je vous félicite, Monsieur le Président, ainsi que tous vos adhérents pour leurs actions sur nos territoires.

Merci.

Applaudissements.

H. SABAROT : Merci, Madame le Maire. Merci pour vos propos qui sont bien identiques à ceux des Maires ruraux avec qui nous travaillons.

Je vais maintenant donner la parole à Hervé GILLÉ avec qui nous travaillons beaucoup notamment sur l'eau.

- **Hervé GILLÉ, sénateur de la Gironde**

Merci, Président.

Bonjour à vous toutes et à vous tous.

Je voudrais, bien évidemment, saluer l'ensemble de la tribune: Madame la Sous-Préfète, l'ensemble des services de l'État, Bernard LAURET, le Président de l'Association des Maires de Gironde, le Président de la Chambre d'agriculture, mes collègues parlementaires, mes collègues Conseillers départementaux, Pascale GOT, Valérie GUINAUDIE, Louis CAVALEIRO qui est présent ainsi que tous les élus qui sont également présents.

Tout d'abord, je voudrais vraiment indiquer mon plaisir d'avoir répondu à ton invitation, Henri. J'essaye d'être le plus fidèle possible. Pourquoi ? D'abord, parce que c'est toujours le moment de vous écouter, de vous entendre et d'analyser, bien sûr, un peu plus finement les problématiques que vous mettez sur la table. Comme cela a été très bien dit, et ce n'est pas simplement un discours du moment, la qualité des relations et des médiations qui existent au niveau de la Fédération départementale est vraiment extraordinaire. Il faut le souligner et c'est aussi au travers de ta personne et de ton équipe qu'il y a cette capacité de rassemblement et d'écoute qui nous permet d'avancer ensemble. C'est pourquoi j'essaye aussi d'être le plus fidèle à tes côtés pour vous accompagner sur un certain nombre de sujets qui ont été abordés.

Il est vrai que les conditions météo de la saison précédente étaient très particulières. Tu l'as indiqué, Henri, on travaille ensemble effectivement sur les problématiques de l'eau. Ces problématiques sont particulièrement importantes pour notre environnement bien sûr, mais aussi pour l'accueil des populations et le partage de l'eau que l'on peut faire au niveau de tous les usages. C'est une politique qu'il faut accompagner tous les jours. On essaye de s'y investir. À tes côtés, nous avons aussi progressé sur ces sujets-là et je voulais le souligner.

Tu as parfaitement défini, bien sûr, au niveau de la chasse des alouettes aux pantès, la problématique actuelle avec cette date fatidique du 6 mai que nous attendons au niveau du Conseil d'État. Quelques mots par rapport à cela... En fait, une des grandes difficultés que nous avons aujourd'hui dans notre pays, mais aussi à l'échelle de l'Europe, c'est de travailler sur ce que l'on appelle la différenciation.

Comment peut-on reconnaître la différenciation parfois à partir de cultures ou d'approches traditionnelles ? Comment peut-on faire en sorte que cette différenciation puisse s'appliquer dans nos territoires ?

Le Président de la région y est particulièrement sensible. Aujourd'hui, on parle de mettre en place des normes à l'échelle des collectivités territoriales, départementales ou régionales avec des pouvoirs dérogatoires au niveau des Préfets qui sont de plus en plus importants, Madame la Sous-Préfète. Cette question de la différenciation est particulièrement intéressante à travailler politiquement. Vous nous trouverez effectivement à vos côtés parce qu'elle me semble absolument essentielle. Derrière la différenciation, il y a la question de l'acceptabilité et celle des politiques. On peut très bien comprendre qu'il y ait une orientation générale, mais qu'elle puisse se mettre en place de manière différenciée dans les territoires en fonction de notre identité, de notre culture et nos traditions.

Cette bataille politique, il faut essayer de la mener à tous les niveaux. Bien sûr, à l'échelle de l'Europe. Pour la mener, il faut être capable, certes, d'installer des rapports de force, mais aussi de mettre en avant des qualités de médiation et de négociation politique pour nous permettre d'aboutir sur ces sujets. C'est une voie qu'il va effectivement falloir consolider dans les années à venir.

Il y a d'autres problèmes également que vous subissez aujourd'hui. On en a peut-être un peu moins parlé, mais la chasse aux blaireaux est aussi une question importante aujourd'hui. La question de la période complémentaire. La prolifération des sangliers est toujours un sujet majeur aujourd'hui, avec, pour vous, des coûts qui sont à assumer et qui deviennent particulièrement lourds et importants. Au travers de ce sujet, je voudrais vraiment vous saluer, toutes et tous, pour l'action que vous mettez en place. Henry, tu l'as évoqué, cette question de service public qui est absolument essentielle aujourd'hui notamment par rapport à ces nuisibles. Il faut le faire reconnaître dans toute l'opinion publique, à tous les niveaux ainsi que dans l'interaction avec les communes et les collectivités locales. En tant que sénateurs, nous y sommes évidemment particulièrement sensibles.

Nous avons vécu aussi une période particulière avec la crise agricole. Il y a eu aussi des messages de soutien que vous avez pu adresser dans ce cadre-là. Il nous faut aussi entendre aujourd'hui, à la croisée des chemins, comment l'on peut accompagner les uns et les autres d'une manière plus efficace.

Aussi, il faut le redire, ce rôle que vous jouez aujourd'hui dans le maintien de la qualité de l'environnement. Les observatoires de la faune et de la flore que vous mettez en place sont absolument essentiels. Ces missions, malheureusement, ne sont pas suffisamment connues aujourd'hui, pas suffisamment partagées par l'ensemble de la population. C'est un travail qu'il faut mener et il faut également être à vos côtés.

Je ne voudrais pas être beaucoup plus long, simplement vous dire que nous serons là. La ligne rouge que constituent aujourd'hui les palombières est une ligne rouge qui sera effectivement incontournable, infranchissable. Compte tenu des caractéristiques de notre département, nous serons vraiment là, déterminés, à vous accompagner effectivement sur ces sujets-là.

Je reviens sur cette question de l'acceptabilité et du vivre ensemble. Accepter la différenciation, c'est justement faciliter le vivre ensemble. C'est ce qui est important.

Je voudrais vraiment vous souhaiter bon courage à vous toutes et tous. Vous dire que nous serons toujours particulièrement attentifs à tous les sujets que vous pourrez aborder notamment, pour le Sénat, tous les sujets en lien avec les communes et les collectivités territoriales. Vous nous trouverez à vos côtés.

Je vous souhaite une excellente fin de journée. À bientôt.

Merci.

Applaudissements.

H. SABAROT : Merci, Hervé, pour tes propos et ta belle conclusion, qui sont tout à fait en ligne avec les relations que nous entretenons.

Je donne la parole à Edwige.

○ **Edwige DIAZ, députée**

Merci, Président. Bonjour à tous.

C'est toujours avec une grande fidélité que je réponds à l'invitation qui m'est adressée afin d'assister à l'Assemblée générale de la Fédération. Cette année, je l'avoue, c'est avec encore plus d'enthousiasme puisque nous sommes sur la 11^e circonscription de Gironde que j'ai l'honneur de représenter à l'Assemblée nationale.

À l'Assemblée nationale, la titulaire du permis de chasser que je suis se devait de siéger au groupe d'études sur la chasse. De plus, je pense pouvoir dire qu'avec mon collègue, Grégoire DE FOURNAS, et d'autres, nous avons été au rendez-vous.

Au rendez-vous lorsqu'il a fallu interpellier les ministres.

Au rendez-vous lorsqu'il a fallu relayer les demandes de la Fédération.

Au rendez-vous lorsqu'il a fallu organiser l'audition d'une association girondine de défense et de chasse traditionnelle devant le groupe d'études.

Cher Président, cher Henri, merci de ta confiance. Sache que j'apprécie beaucoup ce partenariat intelligent que nous mettons en place avec l'objectif clair de défendre la chasse. Parce que oui, nos traditions, nos passions et notre culture sont attaquées à la fois sur le terrain par des associations largement subventionnées par l'argent public, mais aussi à l'Assemblée nationale où pullulent les environmentalistes, les antispécistes, les anti-viandes, les anti-viticulteurs et, bien sûr, les anti-chasses. Les porte-étendards de cette idéologie d'extrême gauche Nupes dont vous connaissez le degré de dangerosité s'appellent Aymeric CARON, Sandrine ROUSSEAU, Mathilde PANOT, Louis BOYARD... entre autres.

Face à ces destructeurs de notre ruralité, je veux dire ma fierté de la défendre et d'assumer de le faire que ce soit à l'Assemblée nationale ou sur le terrain lorsque je participe aux repas gargantuesques organisés par les ACCA, lorsque je suis présente aux manifestations comme cela a été le cas à Mont-de-Marsan en 2021 ou plus récemment au siège de la Fédération au sujet de l'alouette il y a quelques mois. Ce soir aussi, lorsque j'assisterai à un loto en soutien à une association de chasse. Cher Jacky, *Chasse et Pêche en Citadelle* nous manque. Bien sûr, je défends également nos traditions depuis une tonne, depuis une palombière ou à l'occasion d'une battue de temps en temps.

En conclusion, je voulais vous exprimer mon soutien, vous dire « merci » et « bravo » pour votre courage et votre combat. Sachez que vous n'êtes pas seuls à le mener.

Unis, nous gagnerons !

Merci.

Applaudissements.

H. SABAROT : Merci, Edwige.

- **Grégoire De FOURNAS, député**

Merci, Monsieur le Président.

Madame la Sous-Préfète,
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs,

Vous voici donc réunis une nouvelle fois pour votre Assemblée générale annuelle. Je voudrais vous remercier pour votre invitation à laquelle je me rends chaque fois avec grand plaisir.

L'actualité de cette année a été marquée, vous l'avez longuement évoqué, Monsieur le Président, par l'avis défavorable du rapporteur au Conseil d'État au sujet de la chasse de l'alouette aux pantès. Une décision aberrante et révoltante qui n'est pas la première en son genre !

Député d'une circonscription (le Médoc) toujours traumatisée par la fermeture de la chasse à la tourterelle et plus récemment par l'interdiction de la chasse à l'oie au mois de février, nul besoin de rappeler l'aberration de certaines directives européennes ou la main mise idéologique à Bruxelles comme, il faut le dire, au Conseil d'État.

Il convient cependant de s'interroger, sans lancer de polémique dans cette Assemblée qui se veut consensuelle, de certaines subventions qui financent les associations procédant à ces recours. J'ai eu l'occasion de siéger dans certaines collectivités où ces subventions étaient assez abondantes. Je pense qu'il faut avoir un vrai débat sur le fait que l'argent public aujourd'hui serve à ce harcèlement judiciaire qui est fait contre la chasse. Nous le voyons dans l'affaire de l'alouette aux pantès. Ce ne sont pas tant des associations de protection de l'environnement que nous avons en face de nous que des militants politiques qui s'attaquent à notre mode de vie. Les mêmes qui diabolisent la consommation de la viande, les mêmes qui diabolisent la consommation du vin... Mais ils ne disent rien, par exemple, sur les sodas préjudiciables à la santé de notre jeunesse. Ces attaques ne sont évidemment pas innocentes.

Face à ces courants animalistes dont aucun mouvement politique n'est malheureusement épargné, il faut être pleinement conscient de l'impérieuse nécessité de défendre nos identités locales dont les chasses traditionnelles, remparts à la globalisation des modes de vie et des identités.

Chasseur moi-même lorsque les responsabilités politiques m'en laissent le temps, et vice-président du groupe d'études chasse et pêche à l'Assemblée nationale, je suis heureux, et Edwige l'a dit, d'avoir obtenu l'audition de l'UNACOM à l'Assemblée nationale pour exposer son combat pour les chasses traditionnelles. Cette association, essentiellement animée par

des girondins au travers de l'UGDCT, a une expertise juridique de grande qualité et un volontarisme très appréciable. Jean-Francis SEGUY l'a dit, la Fédération de la Gironde soutien cette association et je veux vous en féliciter. Nous rêverions du même soutien de la FNC.

Au début de cette mandature, le groupe d'études dont sont membres Edwige et Florent BOUDIÉ, député du Libournais, s'est donné pour feuille de route d'examiner toutes les failles de la directive « Oiseaux ». La jurisprudence maltaise a fait naître beaucoup d'espoir et nous exploitons toutes les possibilités d'obtenir des décisions favorables y compris, s'il le faut, par la saisie du Conseil constitutionnel par 60 députés.

La chasse, c'est aussi la régulation du gros gibier notamment. La pression constante et continue que vous entretenez pour contenir les populations se fait dans des conditions qui, nous le savons, ne sont pas toujours simples notamment avec la cohabitation des promeneurs. Vous l'avez fait, Monsieur le Président de la forêt, mais il est important de rappeler dans le débat public que la forêt est privée à hauteur de 75 %. Ce n'est pas une espace public.

D'autre part, nous avons été plusieurs à nous opposer à l'Assemblée nationale, à la volonté du groupe Écologiste en 2023, d'interdire la chasse le dimanche. Initiative qui, heureusement, vous l'avez dit, Monsieur le Président, n'a pas été examinée.

Je voudrais terminer ce propos en vous disant que jamais l'Assemblée nationale n'aura compté autant d'ennemis déclarés de la chasse. En 2 ans de mandature, les attaques n'auront pas manqué, mais je me réjouis de constater qu'aucune d'entre elles n'ont réussi pour le moment grâce à la mobilisation des défenseurs des pratiques cynégétiques et des traditions françaises qui, fort heureusement, sont encore majoritaires au Parlement.

Nous continuons le combat.

Je vous remercie.

Applaudissements.

H. SABAROT : Merci, Grégoire.

Je cède la parole à Monsieur le Président de la région Nouvelle-Aquitaine pour conclure cette journée avant l'allocution de Monsieur le préfet. Notre Président est chasseur et pêcheur.

○ **Alain ROUSSET, Président de la région Nouvelle-Aquitaine**

Alain ROUSSET : Chasseur, pêcheur et cueilleur. Il faut tout assumer, y compris, mon cher Patrick, grands-pères comme nous sommes, nous allons à la chasse le dimanche après-midi, pas uniquement le dimanche matin. Je me permets de reprendre une formule d'Henry SABAROT.

Monsieur le Président,
Mon Général,

Madame la Sous-Préfète,
Chers amis,

Bonjour à toutes et à tous.

J'ai bien écouté toutes les interventions. Bien sûr, je ne vais pas y revenir.

D'abord, je voudrais rappeler un des bilans d'Henri SABAROT et de son équipe. Il n'y a jamais eu, ici, des sensibilités politiques qui n'aient pas défendu la chasse. Quelle que soit la période électorale, l'heure n'est pas à vouloir tirer les marrons du feu quand, depuis longtemps, ici, nous tous, nous défendons la chasse.

Deuxième point que je veux évoquer : les Fédérations de chasse sont des associations environnementales et de défense de la nature qui, en ce sens, on les finance pour cela, ce qui nous permet de les financer, peuvent, parfois avec la LPO en Charente par exemple, faire le bilan critique d'un certain nombre de populations d'oiseaux migrateurs ou d'oiseaux sédentaires.

Si nous avons bien écouté Jacky tout à l'heure, dans sa défense de la chasse, c'est la défense d'un programme écologique. Pardon de le dire, mais c'est aussi simple que cela. Lorsque vous reméandrez tout ce qui a été fait en matière de drainage et dont on a vécu le drame en 2022 pendant les périodes de grands incendies, ce que nous avons fait, Henri, avec ta responsabilité régionale dans le Médoc ou ailleurs dans la nouvelle région. Cela fait un peu les Shadoks. On évacue l'eau puis on s'aperçoit ensuite qu'il vaut mieux la garder. Aujourd'hui, le feu roule toujours sur les veines de lignite à Hostens. Aussi, et je reprends la totalité du discours d'Henri SABAROT ou celui de Jacky, lorsque vous défendez les zones humides, on défend la chasse. Mais on défend aussi le cycle long de l'eau. Et on défend, Jean-Louis, la possibilité pour les agriculteurs d'irriguer.

Il est vrai que la conséquence des causes du réchauffement climatique nous amène à nous mettre en cause, comme la chasse a été amenée à raisonner par rapport aux capacités des différentes espèces. Dieu sait si l'on en parle depuis longtemps... La régulation du lièvre, la régulation de la bécasse, la régulation d'autres type de chasse... et en même temps, la prolifération d'un certain nombre d'individus. Je pense notamment aux blaireaux. Nous en avons parlé, Madame la Sous-Préfète, je salue l'initiative prise par le Préfet, Étienne GUYOT, sur le problème de la prolifération des blaireaux que les agriculteurs, pour des raisons sanitaires, m'avaient évoqué à diverses reprises.

On a un autre problème, un autre défi qui va se retourner contre certains discours. Jean-Louis DUBOURG l'a évoqué tout à l'heure : le problème sanitaire. Hier, j'étais avec un professeur qui a participé au comité mis en place par le Président de la République durant la Covid. Denis MALVY, infectiologue du CHU de Bordeaux, me disait que les conséquences du réchauffement climatique allaient, pour des raisons de déplacement des circuits de migration des oiseaux, conduire à 3 types de problèmes aujourd'hui. On a le problème de la grippe aviaire ; le virus H5N1. Pour ceux qui suivent les informations, il y a un déplacement de la grippe aviaire aux États-Unis, des volatiles aux bovins notamment les vaches laitières. Le virus H5N1 a été trouvé dans le lait. Le problème qui s'est posé aux États-Unis, c'est que ce sont des exploitations

massives, industrielles, et que ces bêtes ont été dispersées dans tous les états américains. Cela fait qu'il y a eu des problèmes sanitaires dans tous les états américains. On a même trouvé des traces dans le lait U.H.T. Le défi que nous essayons de relever en Nouvelle-Aquitaine, avec une plateforme sur les maladies émergentes que nous sommes en train de fomentier avec les chercheurs, le professeur MALVY ainsi que l'unité CEVA Santé Animale qui va fournir le 2^e cycle des vaccins pour la grippe aviaire, est de se dire : comment est-on capable de se préparer, le cas échéant, à une diffusion à l'homme ? C'est la raison pour laquelle il faut une régulation. Car on voit bien que l'on a une cohérence entre les flux migratoires qui viennent de l'Est et les flux migratoires d'autres types espèces qui remontent du Sud. Jean-Louis DUBOURG l'évoquait tout à l'heure.

Cela ne semble rien à voir avec la chasse, mais un moucheron a passé les Pyrénées, diffusant une maladie qui s'appelle la MHE ; la maladie hémorragique bovine. Ce sont 1 800 exploitations qui ont été touchées dans les Pyrénées-Atlantiques. On a le virus du Nil occidental, on a aujourd'hui le problème de la tuberculose bovine qui remonte vers le Nord de la région... C'est la raison pour laquelle nous avons alerté le préfet avec Henri SABAROT, pour dire qu'il fallait une action spécifique sur le plan des blaireaux. Il faut que l'on continue également de mettre la pression sur les populations notamment de sangliers qui peuvent diffuser ce type de maladie. Mais vous le voyez, nous sommes entrés dans une période liée à la déforestation, au réchauffement climatique et à ses causes.

L'heure est à prendre soin de notre planète. Nous sommes engagés dans une période où la nature, avec laquelle nous avons nos loisirs, l'animal et l'homme font partie d'une même santé. C'est ce sur quoi nous sommes en train de travailler avec les scientifiques au niveau de la région. Cela s'appelle *One Health*.

Je n'aurais pas prononcé un discours très réjouissant, mais je voulais vous dire que vous participez non seulement à un retour de la nature et des zones humides. Lorsque l'on restaure une zone humide que ce soit en montagne, dans le Blayais ou dans le Médoc, on fait rejaillir les sources. Et en faisant rejaillir les sources, on abreuve les bêtes, on défend la campagne. Pour ma part, je suis extrêmement surpris du recul de l'Europe et du Gouvernement face à ce défi climatique. On ne va pas attendre 3 ans pour savoir que l'on s'est trompés parce que les premières victimes, ce sont les agriculteurs. Ce sont nous tous qui partageons avec la nature ses richesses, les rivières et leur biodiversité. Il y avait 40 % de rivière à sec en 2022 en Nouvelle-Aquitaine. 40 % ! Comment abreuve-t-on les bêtes dans ces conditions, si l'on ne retravaille pas ensemble sur la nature ?

J'ai une obsession aussi au sujet des espèces invasives : le blaireau, le silure. Je vais faire une grande mobilisation pour exterminer le silure. Je sais que ce n'est pas possible, mais cela me fait plaisir. Lorsque vous regardez la caméra que l'on a installé devant le barrage de Bergerac là où il y a une passe à poissons, vous voyez le saumon, la truite, le brochet, l'anguille, l'alose, etc., et vous avez les dents de la mer qui arrivent et qui mangent tout en 30 secondes. Notre richesse n'est pas seulement liée à la migration volatile. C'est aussi la migration dans les rivières. En tant que pêcheur, chasseur et cueilleur, nous partageons souvent ces trois plaisirs. Il faut également s'y pencher.

En tout cas, bravo cher amis. Bravo, mon cher Henri. Tu peux être sûr d'une chose : tu auras toujours toutes les sensibilités à la tribune. D'ailleurs, tu es le seul à pouvoir le faire.

Merci. Bravo les amis.

Applaudissements.

H. SABAROT : Merci, Alain pour cette sortie scientifique sur les migrations.

Pour finir, nous allons diffuser le discours vidéo de Monsieur le préfet.

○ **Monsieur le Préfet**

Monsieur le Président, cher Henri SABAROT,
Mesdames et Messieurs les Parlementaires,
Mesdames et Messieurs les Élus,
Mesdames et Messieurs,

Je suis vraiment désolé de ne pas pouvoir participer à votre Assemblée générale annuelle, étant pris par un engagement incontournable, la présence nombreuse des services de l'État dont les forces de sécurité témoignent de notre engagement, de notre écoute et de notre attention en direction des chasseurs girondins et de la volonté de répondre à leur préoccupation.

En premier lieu, je voudrais remercier le Président SABAROT et la Fédération des Chasseurs pour la grande qualité et la grande confiance de nos relations. Je vous remercie également pour votre implication au quotidien dans la régulation des grands mammifères, qui augmentent. Je connais les difficultés rencontrées au plan local. Le rôle méconnu est essentiel dans nos territoires ruraux au bénéfice de tous. Je pense à la sécurité des biens et des personnes.

Les dégâts de grands gibiers sur les cultures et les prairies françaises ont connu une augmentation importante depuis 10 ans, et atteignent aujourd'hui, dans de nombreux départements un tel niveau que l'équilibre financier des Fédérations départementales de chasseurs est fragilisé, voire risque d'être compromis. Heureusement, la situation reste saine en Gironde grâce à l'action résolue de votre Fédération.

Les populations de grands gibiers sont globalement maîtrisées dans le département, mais nous sommes sur une ligne de crête. Je pense aux cerfs dans le Médoc, aux sangliers dans les zones urbaines et péri-urbaines. En concertation avec les sylviculteurs et les agriculteurs, un effort particulier a été porté dans le Médoc groupant les efforts des chasseurs locaux, de la Fédération et des services de l'État dont les lieutenants de louveterie. Ce travail collectif et coordonné semble avoir porté ses fruits. Naturellement, il ne faut pas relâcher la garde, et inscrire ces efforts dans la durée.

Nous sommes mobilisés à vos côtés sur la régulation des espèces de grands gibiers et l'engagement croissant des services et des lieutenants de louveterie en est la marque. Je tiens

d'ailleurs à remercier publiquement ces derniers pour leur engagement aux côtés de l'administration des chasseurs. Leur mission devient de plus en plus complexe et chronophage alors que ce sont des collaborateurs bénévoles de l'administration.

Cependant, certains chasseurs sont encore dans une stratégie de limiter la régulation de peur de manquer de gibier pour la saison suivante. Mais le fait de demander des colliers supplémentaires les inquiètent dans le cas où leur plan de chasse pourrait être fortement augmenté. Je remercie la Fédération de la Chasse pour son engagement pour faire évoluer ces pratiques sur le terrain.

Dans le cadre de l'accord de 2023 avec la Fédération nationale, le Gouvernement a mis en place un appui financier pour 3 ans, assorti d'engagements réciproques visant une réduction effective des dégâts au bout de cette période. Cet accord national s'est traduit localement par la signature d'une convention pluri-annuelle, le 19 octobre dernier, qui acte le versement d'un montant global de 518 000 euros sur 3 ans. L'objectif est de vous aider à mettre en œuvre la déclinaison des actions d'indemnisation et de prévention prévue par l'accord.

Il est très important de suivre de façon précise les prélèvements via de nouveaux outils à mettre en place tout comme il est nécessaire de faire évoluer les pratiques d'agrainage fonction des situations.

Dans ce contexte, je sais, Monsieur le Président que vous êtes dans l'attente forte de pouvoir utiliser la chevrotine pour la régulation du sanglier. Les textes nationaux d'application sont encore en cours d'élaboration et des discussions sont engagées localement sur les modalités pratiques. Soyez assurés que mes services et moi-même sommes pleinement mobilisés pour procéder à l'instruction diligente de votre demande dès que les textes seront publiés.

Devant la baisse des effectifs des chasseurs, l'enjeu du renouvellement, notamment pour faire face à la charge financière de l'indemnisation des dégâts est fort. Le *challenge* est de rendre la chasse plus attractive et de faire venir de nouveaux chasseurs. Je sais que votre Fédération prend ce sujet à bras le corps.

Tout cela n'est pas facile dans un contexte où la contestation anti-chasse prend de l'ampleur. J'en ai bien conscience. Un déploiement de nouvelles méthodes de chasses, est également à chercher. La chasse à l'arc, par exemple, donne de très bons résultats dans certaines situations périurbaines difficilement chassables. Je pense à la zone rouge du cerf dans le Médoc. La chasse à l'approche et à l'affût, qui n'est pas dans les traditions locales, peut aussi être proposée dans un contexte où la battue impressionne et où certains chasseurs pris par d'autres activités n'ont plus forcément envie de consacrer des journées entières à cette passion.

Naturellement, le sujet de la sécurité à la chasse est incontournable si l'on veut assurer des conditions favorables à la poursuite de cette activité ou au recrutement de nouveaux pratiquants. On en fait jamais assez en la matière même si beaucoup de choses se sont améliorées et je vous en remercie. Il est important d'engager un travail conjoint destiné à améliorer les pratiques en vigueur dans le département en tenant compte de l'autorisation

d'emploi à venir de la chevrotine. Je souhaiterais que cette réflexion aboutisse d'ici la prochaine saison de chasse.

Sur ce sujet, vous aurez l'occasion durant cette Assemblée générale de signer un protocole de partenariat avec la Gendarmerie nationale afin, je cite, de promouvoir la prévention des accidents et la sécurité des personnes et des biens sur le département. Je me réjouis de cette belle initiative partagée qui vise à mettre en place des opérations de prévention communes pour valoriser la sécurité et renforcer la visibilité des actions de chasse. Je remercie aussi la Gendarmerie.

Enfin, parce que vous êtes des acteurs des territoires, je salue ici vos actions en faveur de la préservation et de la conservation des zones humides si importantes pour votre capacité à supporter le changement climatique qui est engagé comme tout le monde le sait. Vous gérez et vous participez à la gestion de près de 1 000 hectares de zones humides. Cela est absolument remarquable.

Dans un large panel d'actions, je ne citerais pour l'exemple que les travaux entrepris sur l'îlot de Macau en lien avec le Conservatoire du Littoral ou encore vos contributions à la connaissance de notre patrimoine commun de biodiversité. Je pense à l'Atlas de biodiversité ou bien des suivis dans la vallée du Moron. Je sais, Monsieur le Président, votre attachement à la préservation des territoires comme le sont tous les membres de cette Fédération.

Continuons donc de travailler ensemble, en toute confiance. Les services de l'État sont pleinement mobilisés pour aider les chasseurs girondins dans cette période difficile et je peux vous assurer que ni leur engagement ni le mien ne faiblit.

Je vous remercie pour votre attention et vous souhaite une excellente journée.

Applaudissements.

H. SABAROT : Merci, Monsieur le Préfet pour ce témoignage sur des sujets que nous attendions.

✓ Fin des interventions

H. SABAROT : Il en est ainsi terminé. Je vous donne rendez-vous à Saint-Martin-Lacaussade pour le traditionnel repas. Je vois que les trompes de chasse se mettent en place.

Le congrès se termine à 12 heures 22.